



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

États financiers

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2023

États financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Bilans consolidés	6
États consolidés du résultat net	7
États consolidés du résultat global	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
États consolidés des flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11
1 La société	11
2 Base d'établissement	11
3 Méthodes comptables significatives	14
4 Changement de méthodes comptables	22
5 Comptes débiteurs	23
6 Stocks	23
7 Actifs biologiques	24
8 Actifs détenus en vue de la vente	25
9 Immobilisations corporelles	25
10 Actifs au titre de droits d'utilisation	26
11 Placements	28
12 Immeubles de placement	28
13 Avantages du personnel	29
14 Impôt sur le résultat	33
15 Goodwill	34
16 Immobilisations incorporelles	35
17 Provisions	38
18 Dette à long terme	39
19 Obligations locatives	40
20 Autres passifs courants	41
21 Capital social	41
22 Instruments financiers et gestion des risques	42
23 Charges d'intérêts et autres coûts de financement	49
24 Résultat par action	49
25 Paiement fondé sur des actions	49
26 Informations financières sectorielles	52
27 Mesures incitatives gouvernementales	54
28 Composition de la société	54
29 Transactions avec des parties liées	55
30 Engagements et éventualités	55

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Les Aliments Maple Leaf Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Aliments Maple Leaf Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates
- ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de l'entité au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers (« note 4 ») qui explique que certaines informations comparatives présentées :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées,
- au 1^{er} janvier 2022 ont été tirées des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquelles ont été retraitées (elles ne figurent pas aux présentes).

La note 4 explique la raison du retraitement et décrit également les ajustements qui ont été appliqués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 d), 3 b), 3 j), 3 n), 15 et 16 des états financiers. L'entité soumet son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuelle ou lorsque les circonstances indiquent une dépréciation potentielle. L'entité a comptabilisé un goodwill de 477 353 mille dollars et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 345 129 mille dollars. L'entité évalue la dépréciation en comparant la valeur recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou groupe d'UGT à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est calculée à l'aide d'une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'une immobilisation ou d'un groupe d'UGT dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Le calcul de chacun de ces montants s'accompagne d'une incertitude relative aux estimations. Les hypothèses importantes de l'entité comprennent :

- les entrées et les sorties de trésorerie futures;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation; et
- les taux de redevances relativement aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Rapport de l'auditeur indépendant

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée constituait une question clé de l'audit. Cette question représente un risque important pour l'UGT Groupe des protéines végétales et concerne un aspect considéré comme présentant des risques d'anomalies plus élevés pour l'UGT Groupe des protéines animales en raison de l'ampleur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires pour évaluer les éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité, en raison de la sensibilité des valeurs recouvrables aux changements mineurs dans certaines hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit sont les suivantes :

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sélectionnées et tous les groupes d'UGT :

- Nous avons évalué les entrées et les sorties de trésorerie futures historiques de l'entité en les comparant aux résultats réels affichés par le groupe d'UGT ou par l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée afin d'évaluer la capacité de l'entité à prévoir les entrées et les sorties de trésorerie futures.
- Nous avons évalué le caractère approprié des entrées et des sorties de trésorerie futures de l'entité en acquérant une compréhension de la stratégie à long terme de l'entité, en tenant compte des résultats, des situations ou des événements historiques pour évaluer les ajustements ou l'absence de tels ajustements, ainsi que des facteurs macroéconomiques ayant une incidence sur le groupe d'UGT ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et les taux de redevances utilisés dans les valeurs recouvrables. Les procédures mises en œuvre comprennent notamment :

- Appréciation des taux d'actualisation utilisés par l'entité en les comparant à des fourchettes de taux d'actualisation établie de façon indépendante à l'aide de données de marché et de données du secteur accessibles au public et en tenant compte de mesures de négociation pour des entités comparables.
- Évaluation des taux de croissance finaux au moyen du profil de croissance et des conditions macroéconomiques générales du groupe d'UGT ou de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.
- Appréciation des taux de redevances en les comparant à des mesures de rentabilité et des points de référence établis de façon indépendante pour le secteur.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Kristen Carscallen.

Toronto, Canada
Le 22 février 2024

Bilans consolidés

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 ⁱ⁾	Au 1 ^{er} janvier 2022 ⁱ⁾
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		203 363 \$	91 076 \$	162 031 \$
Comptes débiteurs	5	183 798	167 611	167 082
Billets à recevoir	28	33 220	48 556	33 294
Stocks	6	542 392	485 979	409 677
Actifs biologiques	7	114 917	144 169	138 209
Impôt sur le résultat et autres impôts à recouvrer	14	88 896	57 497	1 830
Charges payées d'avance et autres actifs		44 865	50 266	24 988
Actifs détenus en vue de la vente	8	—	604	—
Total des actifs courants		1 211 451 \$	1 045 758 \$	937 111 \$
Immobilisations corporelles	9	2 251 710	2 303 424	2 189 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	154 610	159 199	161 662
Placements	11	15 749	23 712	22 326
Immeubles de placement	12	57 144	5 289	5 289
Avantages du personnel	13	26 785	12 531	—
Actifs à long terme		22 336	12 493	9 780
Actif d'impôt différé	14	40 854	42 541	39 907
Goodwill	15	477 353	477 353	658 673
Immobilisations incorporelles	16	345 129	360 561	365 318
Total des actifs à long terme		3 391 670 \$	3 397 103 \$	3 452 120 \$
Total des actifs		4 603 121 \$	4 442 861 \$	4 389 231 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
Créditeurs et charges à payer		548 444 \$	485 114 \$	526 189 \$
Partie courante des provisions	17	9 846	42 589	842
Partie courante de la dette à long terme	18	400 735	921	5 176
Partie courante des obligations locatives	19	38 031	38 321	31 375
Impôt sur le résultat à payer	14	2 382	2 311	23 853
Autres passifs courants	20	32 974	64 684	81 265
Total des passifs courants		1 032 412 \$	633 940 \$	668 700 \$
Dette à long terme	18	1 550 080	1 709 493	1 247 073
Obligations locatives	19	142 286	144 569	144 391
Avantages du personnel	13	64 196	64 280	97 629
Provisions	17	2 041	3 799	44 650
Autres passifs à long terme		1 124	1 841	1 057
Passif d'impôt différé	14	296 203	221 606	147 060
Total des passifs à long terme		2 055 930 \$	2 145 588 \$	1 681 860 \$
Total du passif		3 088 342 \$	2 779 528 \$	2 350 560 \$
Capitaux propres				
Capital social	21	873 477 \$	850 086 \$	847 016 \$
Résultats non distribués		597 429	809 616	1 212 244
Surplus d'apport		3 227	—	5 371
Cumul des autres éléments du résultat global		47 829	29 547	286
Actions propres	21	(7 183)	(25 916)	(26 246)
Total des capitaux propres		1 514 779 \$	1 663 333 \$	2 038 671 \$
Total des passifs et des capitaux propres		4 603 121 \$	4 442 861 \$	4 389 231 \$

i) Retraités; se reporter à la note 4.

Engagements et éventualités (Note 30)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :



CURTIS FRANK



WILLIAM E. AZIZ

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données liées aux actions)

	<i>Notes</i>	2023	2022
Ventes		4 867 928 \$	4 739 063 \$
Coût des ventes		4 416 554	4 314 925
Profit brut		451 374 \$	424 138 \$
Frais de vente et charges générales et administratives		405 067	431 715
Bénéfice (perte) avant ce qui suit :		46 307 \$	(7 577) \$
Frais de restructuration et autres frais connexes	17	23 729	30 083
Autres charges		14 352	14 356
Perte de valeur du goodwill	15	—	190 911
Bénéfice (perte) avant charges d'intérêts et impôt sur le résultat		8 226 \$	(242 927) \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	23	150 851	56 041
(Perte) avant impôt sur le résultat		(142 625) \$	(298 968)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	14	(17 649)	12 925
Perte nette		(124 976) \$	(311 893) \$
Résultat par action attribuable aux actionnaires ordinaires :	24		
Perte de base par action		(1,03) \$	(2,52) \$
Perte diluée par action		(1,03) \$	(2,52) \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	24		
De base		121,8	123,6
Dilué		121,8	123,6

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2023	2022
Perte nette		(124 976) \$	(311 893) \$
Autres éléments du résultat global			
Gains actuariels (pertes actuarielles) qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (après impôt de 4,4 millions de dollars; 14,6 millions de dollars en 2022)	14	12 313 \$	40 095 \$
Variation de l'excédent de réévaluation (après impôt de 10,6 millions de dollars; 0,0 million de dollars en 2022)	9	40 815	— \$
Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		53 128 \$	40 095 \$
Éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net :			
Variation de la juste valeur des investissements (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2022)	11	(5 504) \$	— \$
Variation de l'écart de conversion cumulé (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2022)		(8 939)	28 972
Variation du change sur la dette à long terme désigné comme couverture d'investissement net (après impôt de 1,2 million de dollars; 3,8 millions de dollars en 2022)	22	6 592	(20 037)
Variation des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3,9 millions de dollars; 6,3 millions de dollars en 2022)	22	(8 469)	20 326
Total des éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		(16 320) \$	29 261 \$
Total des autres éléments du résultat global		36 808 \$	69 356 \$
Résultat global		(88 168) \$	(242 537) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global					Total des capitaux propres
					Écart de conversion ⁱ⁾	Profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie ^{j)}	Profits latents sur la juste valeur des investissements ^{j)}	Excédent de réévaluation ⁱⁱⁱ⁾	Actions propres	
Solde au 31 décembre 2022ⁱⁱⁱ⁾		850 086	\$ 809 616	—	10 972	12 885	2 945	2 745	(25 916)	1 663 333
Perte nette		—	(124 976)	—	—	—	—	—	—	(124 976)
Autres éléments du résultat global ^{j)}		—	12 313	—	(2 347)	(8 469)	(5 504)	40 815	—	36 808
Dividendes déclarés (0,84 \$ par action)		10 178	(102 722)	—	—	—	—	—	—	(92 544)
Charge de rémunération fondée sur des actions	25	—	—	11 979	—	—	—	—	—	11 979
Impôt différé sur la rémunération fondée sur des actions		—	—	1 100	—	—	—	—	—	1 100
Exercice d'options sur actions		7 395	—	(1 363)	—	—	—	—	—	6 032
Actions rachetées	21	(4 498)	—	(11 595)	—	—	—	—	—	(16 093)
Vente d'immeubles de placement		—	6 213	—	—	—	—	(6 213)	—	—
Vente d'actions propres		—	—	—	—	—	—	—	9 841	9 841
Règlement de la rémunération fondée sur des actions		1 305	(3 015)	(17 883)	—	—	—	—	8 892	(10 701)
Variation de l'obligation pour le rachat d'actions		9 011	—	20 989	—	—	—	—	—	30 000
Solde au 31 décembre 2023		873 477	\$ 597 429	3 227	8 625	4 416	(2 559)	37 347	(7 183)	1 514 779

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global					Total des capitaux propres
					Écart de conversion ⁱ⁾	Profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie ^{j)}	Profits latents sur la juste valeur des investissements ^{j)}	Excédent de réévaluation ⁱⁱⁱ⁾	Actions propres	
Solde au 1^{er} janvier 2022ⁱⁱⁱ⁾		847 016	\$ 1 212 244	5 371	2 037	(7 441)	2 945	2 745	(26 246)	2 038 671
Perte nette		—	(311 893)	—	—	—	—	—	—	(311 893)
Autres éléments du résultat global ^{j)}		—	40 095	—	8 935	20 326	—	—	—	69 356
Dividendes déclarés (0,80 \$ par action)		—	(99 084)	—	—	—	—	—	—	(99 084)
Charge de rémunération fondée sur des actions	25	—	—	20 121	—	—	—	—	—	20 121
Modification du régime de rémunération fondée sur des actions		—	—	(3 595)	—	—	—	—	—	(3 595)
Impôt différé sur la rémunération fondée sur des actions		—	—	(1 350)	—	—	—	—	—	(1 350)
Exercice d'options sur actions		7 433	—	(1 289)	—	—	—	—	—	6 144
Actions rachetées	21	(17 400)	(10 758)	(30 719)	—	—	—	—	—	(58 877)
Achat d'actions par la fiducie responsable des unités d'actions temporairement inaccessibles		—	—	—	—	—	—	—	(7 500)	(7 500)
Règlement de la rémunération fondée sur des actions		—	—	(15 560)	—	—	—	—	7 830	(7 730)
Variation de l'obligation pour le rachat d'actions		13 037	(20 988)	27 021	—	—	—	—	—	19 070
Solde au 31 décembre 2022		850 086	\$ 809 616	—	10 972	12 885	2 945	2 745	(25 916)	1 663 333

ⁱ⁾ Éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net.

ⁱⁱ⁾ La variation des gains et pertes actuariels qui ne sera pas reclassée dans le résultat net et qui a été reclassée dans les résultats non distribués est incluse dans les autres éléments du résultat global.

ⁱⁱⁱ⁾ Retraités; se reporter à la note 4.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :			
Activités d'exploitation			
Perte nette		(124 976) \$	(311 893) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :			
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	7	19 556	15 108
Amortissement		271 394	233 937
Rémunération fondée sur des actions	25	11 979	19 387
(Recouvrement) charge d'impôt différé	14	86 959	57 406
(Recouvrement) charge d'impôt exigible	14	(104 608)	(44 481)
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	23	150 851	56 041
(Profit) perte sur la vente d'actifs à long terme		(516)	1 966
Dépréciation d'immobilisations corporelles, des actifs au titre du droit d'utilisation et du goodwill		9 011	212 363
Dépréciation d'investissements	11	1 953	—
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés non désignés		(4 632)	(4 956)
Variation du passif au titre des régimes de retraite		2 400	8 764
Impôt sur le résultat remboursé (payé), montant net		39 028	(30 162)
Intérêts payés, après les intérêts capitalisés		(150 425)	(54 897)
Variation de la provision pour frais de restructuration et autres frais connexes	17	(33 542)	995
Variation de la marge des dérivés	22	(6 409)	2 012
Règlement en trésorerie des dérivés		3 361	(3 931)
Autre		(5 617)	(403)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		11 116	(107 938)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		176 883 \$	49 318 \$
Activités d'investissement			
Entrées d'actifs à long terme		(198 181) \$	(355 734) \$
Intérêts payés et capitalisés	23	(2 969)	(22 217)
Produit de la vente d'actifs à long terme		18 039	607
Achat de placements		(200)	(600)
(Paiement) produit du règlement judiciaire	9	(5 256)	929
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(188 567) \$	(377 015) \$
Activités de financement			
Dividendes versés		(92 544) \$	(99 084) \$
Augmentation nette de la dette à long terme	18	253 064	447 045
Paiement au titre des obligations locatives	19	(32 951)	(33 892)
Réception d'avantages incitatifs à la location		—	6 848
Exercice d'options sur actions		6 032	6 144
Rachat d'actions		(h 093)	(58 877)
Paiement des coûts de financement	18	(3 378)	(3 942)
Vente (rachat) d'actions propres		9 841	(7 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		123 971 \$	256 742 \$
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		112 287	(70 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période		91 076	162 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de la période		203 363 \$	91 076 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)
Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

1. LA SOCIÉTÉ

Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Les Aliments Maple Leaf » ou la « société ») est une entreprise carboneutre^j qui a pour vision de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète, et de fabriquer des produits alimentaires de façon responsable sous des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}. Le portefeuille de l'entreprise comprend des viandes préparées, des repas prêts à cuire et prêts à servir, des collations en trousse, des produits de porc et de volaille frais à valeur ajoutée, ainsi que des produits à base de protéines végétales. L'adresse du siège social de la société est le 6985, Financial Drive, Mississauga (Ontario) L5N 0A1, Canada. Les états financiers consolidés audités de la société (les « états financiers consolidés ») au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date comprennent les comptes de la société et de ses filiales. La société présente ses résultats en deux secteurs d'exploitation, soit le Groupe des protéines animales et le Groupe des protéines végétales. La composition de la société est décrite plus amplement à la note 28.

h) *Se reporter au rapport intégré de 2022 de la société déposé sur le site Web de Les Aliments Maple Leaf, à l'adresse https://www.mapleleaffoods.com/fr/wp-content/uploads/sites/6/2023/06/MLF-2022-Integrated-Report_Final.pdf (en anglais seulement).*

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et selon les méthodes comptables qui y sont décrites.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 22 février 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité de l'exploitation conformément à la méthode du coût historique sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs, qui sont évalués à la juste valeur. Les passifs liés aux avantages du personnel sont présentés à la juste valeur établie par calculs actuariels.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements figurant dans les états financiers consolidés constituent des décisions prises par la direction, compte tenu de l'analyse de l'information pertinente dont elle dispose au moment où les décisions sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions appliquées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation de l'information financière.

Les pages qui suivent et les notes afférentes aux états financiers portant sur les éléments assujettis à une incertitude relative aux estimations et aux jugements critiques présentent les principales sources d'incertitude relative aux estimations et les principaux jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Évaluation des actifs à long terme

La société soumet annuellement son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie à un test de dépréciation. Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les autres actifs à long terme sont également soumis à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent une dépréciation potentielle. La direction doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si les circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est nécessaire et pour déterminer les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation.

La société évalue la dépréciation en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT, ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'établissement de la valeur recouvrable fait appel à des hypothèses importantes, notamment en ce qui concerne les entrées et sorties de trésorerie futures, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux, les taux de redevances des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les durées d'utilité. Ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la société si les estimations actuelles relatives au rendement futur et aux justes valeurs changent. Ces déterminations influenceront sur le montant de la charge d'amortissement des immobilisations à durée d'utilité déterminée qui sera comptabilisé dans des périodes ultérieures.

Réévaluation des immeubles de placement

La société comptabilise ses immeubles de placement à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées en résultat net. La juste valeur est établie en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne peuvent être obtenues facilement, la société utilise d'autres méthodes d'évaluation comme les prix de transaction récents ou les flux de trésorerie prévus. La société fait également appel à un spécialiste en évaluation indépendant pour évaluer, de temps à autre, la juste valeur des immeubles de placement, selon les besoins. La détermination de la juste valeur fait intervenir des estimations et un jugement importants lorsqu'il s'agit de mettre en relation des données de marché et des biens immobiliers spécifiques. Dans la mesure où les estimations diffèrent des montants réalisés, le résultat net, le résultat global et la valeur des immeubles de placement seront touchés au cours des périodes futures.

Évaluation des justes valeurs

Plusieurs des méthodes comptables et des informations à fournir de la société exigent l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers. Lorsque l'évaluation de la juste valeur ne peut pas être réalisée en fonction des cours cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est évaluée selon des techniques et des modèles d'évaluation. Les données entrées dans ces modèles sont tirées autant que possible de données observables sur les marchés, mais, lorsque c'est impossible, il faut faire appel à une estimation. Dans la mesure où ces estimations différeront des valeurs réalisées, l'actif ou le passif, le résultat net et le résultat global ainsi évalués varieront aussi dans des périodes ultérieures. Tout changement apporté aux hypothèses qui sous-tendent les données entrées dans ces modèles pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des actifs et des passifs financiers et non financiers de la société.

Des informations sur les techniques d'évaluation et les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de divers actifs et passifs figurent aux notes 7, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 22 et 25.

Nature des participations dans d'autres entités

La direction fait appel à un jugement important lorsqu'elle apprécie la nature de ses participations dans les entités structurées non consolidées associées à ses facilités de titrisation de créances clients. La société ne détient aucune participation sous forme de capitaux de propres dans ces entités. Selon les modalités des ententes aux termes desquelles les entités ont été constituées, la société ne reçoit pas les rendements liés aux activités de ces entités et ne dispose que d'un recours limité à l'égard de leurs pertes. De plus amples renseignements sur la nature des participations dans d'autres entités sont donnés à la note 28.

Évaluation des stocks

La direction estime la demande future des clients à l'égard des produits afin de constituer des provisions adéquates pour ses stocks. Lorsqu'elle fait ces estimations, la direction prend en compte la durée d'utilité des stocks de produits et la rentabilité des ventes récentes effectuées. Les codes ou les dates de péremption sont très importants dans le calcul de la valeur de réalisation nette des stocks. La direction s'assure que des systèmes sont en place pour mettre en évidence et évaluer de façon appropriée les stocks dont la date de péremption approche. Un écart entre les pertes réelles sur les stocks et les estimations établies aurait une incidence sur les stocks, le résultat net et le résultat global des périodes ultérieures.

Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués, chaque date de présentation de l'information financière, à la juste valeur diminuée des coûts de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs biologiques sont évalués au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur. Même si une évaluation fiable de la juste valeur n'est pas disponible au moment de la comptabilisation initiale, elle peut le devenir par la suite. Le cas échéant, les actifs biologiques sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente à partir du moment où une évaluation fiable de la juste valeur devient disponible. Les profits et les pertes qui découlent de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur diminuée des coûts de vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net au cours de la période pendant laquelle ils surviennent. Les coûts de vente comprennent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre les actifs biologiques, y compris les coûts requis pour que les actifs biologiques accèdent au marché. Pour déterminer la juste valeur, la direction a recours à des estimations concernant le prix futur d'un porc, les taux de change ainsi que le poids et le coût estimatifs des porcs à maturité. Un écart entre la valeur réelle et les estimations aurait une incidence sur les actifs biologiques, le résultat net et le résultat global des périodes ultérieures.

Redevances-marchandises et autres remises commerciales

La société établit une provision pour les paiements estimatifs aux clients en fonction de divers programmes et contrats commerciaux, lesquels comprennent souvent des paiements qui dépendent de la réalisation de volumes de ventes précis. Les estimations importantes qui sont formulées pour déterminer ces obligations portent entre autres sur le niveau prévu du volume de ventes pour la période pertinente et, sur les tarifs établis aux contrats des clients eu égard aux redevances, aux remises et aux rabais. Ces ententes sont complexes et touchent un grand nombre de clients et de produits. La direction a mis en place des systèmes et processus afin d'estimer et d'évaluer ces obligations. Un écart entre les paiements sur les remises commerciales et les estimations du passif connexe aurait une incidence sur les créditeurs et charges à payer, le bénéfice net et le résultat global des périodes ultérieures.

Régimes d'avantages du personnel

Le coût des pensions et des autres avantages complémentaires de retraite acquis par le personnel est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires et aux taux de mortalité du personnel. Les taux d'actualisation utilisés aux fins des calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et pourraient influencer fortement sur le passif des régimes, ainsi que sur les charges. La direction fait appel à des spécialistes externes qui fournissent des conseils à la société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre des régimes d'avantages du personnel. Les régimes de la société investissent dans des fonds de placement qui détiennent des actions, des titres de créances et d'autres titres non cotés sur un marché actif. La direction a recours à des experts externes pour évaluer ces fonds de placement. Un écart entre ces estimations et les montants réalisés aurait une incidence sur les actifs et les passifs des régimes d'avantages du personnel et le résultat global des périodes ultérieures.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est fondée sur les taux d'impôt déterminés d'après les lois au Canada et à l'étranger et sur le montant des produits gagnés dans les territoires où la société exerce ses activités. Un jugement important est nécessaire pour déterminer la charge d'impôt et la recouvrabilité des actifs d'impôt différé. Le calcul des soldes d'impôt exigible et différé exige que la direction ait recours à son jugement concernant la valeur comptable des actifs et des passifs, ce qui comprend des estimations des flux de trésorerie futurs et du résultat futur liés à ces actifs et à ces passifs, l'interprétation des lois fiscales des territoires où elle exerce ses activités et le calendrier du renversement des différences temporaires. La société accroît la charge d'impôt quand, même si la direction est d'avis que les positions fiscales sont entièrement justifiables, il subsiste suffisamment de complexité et d'incertitude quant à l'application de la loi pour que certaines positions fiscales puissent être réévaluées par les administrations fiscales. La société ajuste la charge d'impôt selon l'évolution des faits et des circonstances. Un écart entre ces ajustements et les estimations initiales aurait une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt différé, le résultat net et le résultat global des périodes ultérieures.

Provisions

La société évalue toutes les provisions à chaque date de présentation de l'information financière. Ces provisions peuvent être considérables et sont calculées au moyen d'estimations des coûts des activités futures. Dans certains cas, la direction peut déterminer que des provisions ne sont plus nécessaires ou que certaines provisions sont insuffisantes à la lumière de nouveaux événements survenus ou de renseignements additionnels obtenus. Les provisions sont désignées et présentées séparément dans les états financiers consolidés de la société. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur des provisions, du résultat net et du résultat global des périodes ultérieures.

Rémunération fondée sur des actions

La société utilise des estimations pour calculer le passif et les charges relatives à certains régimes de primes de performance fondées sur des actions, portant notamment sur les taux de renonciation, la volatilité du cours des actions, les dividendes futurs, la durée attendue de l'attribution et la performance de la société. Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée et peuvent changer tout au long de la durée d'un régime de primes de performance. Ces changements peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable du surplus d'apport, des passifs, du résultat net et du résultat global des périodes ultérieures.

Certains des régimes de rémunération fondée sur des actions de la société peuvent être réglés en trésorerie ou en instruments de capitaux propres. La direction a recours à son jugement pour déterminer le traitement comptable qu'il convient d'appliquer à ces régimes en fonction des prévisions et des décisions relatives au règlement prises par le passé. Tout changement apporté au traitement comptable par suite du recours au jugement de la direction pourrait avoir une incidence sur le surplus d'apport, les passifs, le résultat net et le résultat global des périodes ultérieures.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de la société sont amorties selon le mode linéaire, compte tenu des durées d'utilité estimées et des valeurs résiduelles estimées des immobilisations. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire, en tenant compte de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. S'il est raisonnablement certain au début d'un contrat de location que la société exercera son option d'achat ou deviendra par ailleurs propriétaire de l'actif sous-jacent à l'échéance du contrat de location, un actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur sa durée d'utilité. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable de ces immobilisations de même que sur le résultat net et le résultat global des périodes ultérieures.

Placements

La société analyse les variations de la juste valeur de ses placements dans des actions de sociétés fermées chaque période de présentation de l'information financière. La société fait appel à un jugement important lorsqu'elle passe en revue les données financières internes et externes pour déterminer si la juste valeur des placements a changé. Un changement apporté à la juste valeur estimative pourrait avoir une incidence sur la valeur des placements et sur le résultat global des périodes ultérieures.

Contrats de location

La société fait appel à un jugement important pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location. La société doit par exemple évaluer si un actif ou des actifs sont expressément ou implicitement désignés dans le contrat, et si elle a le droit de recevoir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de cet actif ou de ces actifs et d'en diriger l'utilisation. Ce jugement est appliqué au moment de l'établissement du contrat et peut évoluer si des modifications importantes sont apportées à l'entente.

Des estimations sont formulées pour déterminer le taux d'emprunt marginal d'un contrat de location lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement accessible. Le taux d'emprunt marginal de la société est déterminé au moyen d'un modèle qui tient compte de sa solvabilité, de la nature et de la qualité de l'actif sous-jacent, du contexte géographique et de la durée du contrat de location. Les données servant à estimer le taux d'emprunt marginal sont révisées et mises à jour chaque trimestre. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs et des passifs et sur le bénéfice net des périodes ultérieures.

La société fait aussi appel à un jugement important pour déterminer s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options d'achat ou de reconduction d'un contrat de location, en tenant compte de l'ensemble des circonstances et facteurs susceptibles de constituer un avantage financier pouvant inciter la société à exercer une telle option, par exemple l'expérience passée, les modalités du contrat et l'importance des actifs sous-jacents par rapport aux activités de la société.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Périmètres de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales à compter de la date à laquelle la société en prend le contrôle jusqu'à ce que ce contrôle cesse. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Tous les comptes et toutes les transactions intragroupe ont été éliminés au moment de la consolidation.

b) Goodwill

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent de la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans les parts de capitaux propres de l'entité acquise sur le solde net de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Lorsque l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement dans le résultat. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Le goodwill n'est pas amorti et il est soumis annuellement, au quatrième trimestre, à un test de dépréciation et, au besoin, lorsque les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation du goodwill se fait au niveau du groupe d'UGT en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable, conformément à la méthode présentée à la note 3 j).

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée dans les capitaux propres, elle ne doit pas être réévaluée et son règlement doit être comptabilisé en capitaux propres. Autrement, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées dans le résultat net.

c) Évaluations de la juste valeur

La société évalue certains actifs et passifs financiers et non financiers à la juste valeur chaque date de clôture. De plus, les évaluations de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers et non financiers sont fournies.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société doit prendre en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée sur cette base aux fins de l'évaluation et de l'information à fournir, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et aux évaluations qui comportent des similitudes avec la juste valeur sans toutefois y correspondre, telles que la valeur de réalisation nette ou la valeur d'utilité.

Les actifs et les passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance et la transparence des données servant à évaluer la juste valeur. Chaque niveau est fondé sur les principes suivants :

Niveau 1 – les données sont des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – les données sont des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – une ou plusieurs données importantes utilisées dans le cadre de la technique d'évaluation ne sont pas observables pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs.

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur.

d) Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente

La société comptabilise les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par l'entremise d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les critères liés à un classement comme détenu en vue de la vente sont considérés comme remplis si la vente est hautement probable, l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et la direction est engagée à l'égard de la vente, laquelle devrait s'achever dans l'année suivant la date de classement. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le moins élevé des deux. Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Lorsqu'un actif ne répond plus à la définition d'un actif détenu en vue de la vente, il est comptabilisé comme s'il n'avait pas été transféré dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente, et il est reclassé dans son poste d'origine du bilan consolidé.

e) Conversion des monnaies étrangères

Les comptes de la société sont présentés en dollars canadiens. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change réels. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant de la conversion sont constatés dans le résultat net. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction.

Les états financiers des filiales étrangères qui n'utilisent pas le dollar canadien comme unité de mesure sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la clôture de la période dans le cas des actifs et des passifs, et au cours de change moyen de la période, dans le cas des produits, des charges et des flux de trésorerie. Les écarts de change découlant de la conversion sont constatés dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Dans le cas de la sortie complète ou partielle d'un établissement à l'étranger, de telle sorte que la société n'exerce plus un contrôle, une influence notable ni un contrôle conjoint, le montant cumulé dans la réserve au titre des écarts de conversion liée aux établissements à l'étranger est reclassé dans le résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Si la société cède une partie de sa participation dans une filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part connexe du montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Si la société cède une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en continuant d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, la quote-part connexe du montant cumulé est reclassée dans le résultat net.

Les profits ou pertes de change découlant d'une créance sur un établissement à l'étranger ou d'une dette envers celui-ci, dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

f) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la société sont évalués à la juste valeur et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend du modèle économique utilisé pour gérer l'actif financier et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Un reclassement ultérieur peut être effectué seulement au premier jour de la période de présentation de l'information financière qui suit le changement de modèle économique. Le classement des actifs financiers de la société est présenté à la note 22.

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la société sont évalués à la juste valeur et sont classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé au coût amorti au moment de la comptabilisation initiale sauf s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il est un instrument financier dérivé ou s'il est précisément désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers classés au coût amorti sont par la suite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif alors que les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comportent ses actifs financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour douze mois.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Comptabilité de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés afin de gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des marchandises.

À la mise en place d'une relation de couverture, la société désigne la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert et elle constitue une documentation en bonne et due forme à son sujet ainsi que sur son objectif et sa stratégie de gestion des risques qui l'ont conduite à établir la relation de couverture. La documentation répertorie les actifs, les passifs ou les flux de trésorerie prévus précis faisant l'objet de la couverture, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la façon dont l'efficacité est évaluée.

De plus, la société évalue en bonne et due forme, à la mise en place et au moins une fois par trimestre par la suite, les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture afin de déterminer s'ils contrebalancent efficacement les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Lorsqu'une relation de couverture devient inefficace, elle n'est plus admissible à la comptabilité de couverture et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est constatée dans les états consolidés du résultat net.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, la relation de couverture peut être désignée comme couverture de flux de trésorerie, couverture de juste valeur ou couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. Dans la plupart des cas de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est constatée, dans la mesure où l'instrument est efficace, dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur le résultat net. Lorsque la couverture de flux de trésorerie est une transaction prévue qui conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, la société sort le montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorpore au coût initial ou à toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans les états consolidés du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert se rapportant au risque faisant l'objet de la couverture. Dans le cas de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits ou pertes de change liés à l'instrument financier désigné sont constatés dans les autres éléments du résultat global et sont contrebalancés par l'écart de conversion relatif aux actifs nets sous-jacents de l'établissement à l'étranger.

L'inefficacité des couvertures est évaluée et constatée dans le résultat de la période considérée dans les états consolidés du résultat net. Lorsqu'une couverture de juste valeur ou une couverture de flux de trésorerie prend fin, tout ajustement cumulatif, soit à l'élément couvert, soit aux autres éléments du résultat global, est constaté dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou lorsque l'élément couvert est décomptabilisé en ce qui a trait à une couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. Lorsqu'une couverture désignée n'est plus efficace, l'instrument dérivé connexe est ultérieurement comptabilisé à la juste valeur dans le résultat net, sans être contrebalancé par l'élément couvert.

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés et les variations ultérieures de leur juste valeur sont constatées dans les états consolidés du résultat net.

h) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et le coût est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts de production directs, la main-d'œuvre directe et une tranche des coûts indirects de production variables et fixes, y compris l'amortissement. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation, le montant de la dépréciation antérieurement comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans le coût des ventes.

i) Actifs biologiques

Les actifs biologiques se composent des porcs et des poulets vivants de même que des œufs. Aux fins de l'évaluation, ces actifs sont classés soit comme souches parentales, soit comme stocks commerciaux. Les souches parentales s'entendent des animaux détenus et élevés dans le but de générer des stocks commerciaux et de remplacer les souches parentales arrivées à la fin de leur cycle productif. Les stocks commerciaux sont détenus à des fins de conditionnement supplémentaire ou de vente, auquel moment ils deviennent des stocks. La juste valeur des stocks commerciaux est déterminée en fonction des cours du marché pour du bétail dont l'âge, la race et les caractéristiques génétiques sont semblables, diminués des coûts de la vente des actifs, y compris les coûts estimatifs nécessaires au transport de ces actifs vers le marché. Lorsqu'il n'existe pas de cours du marché fiables pour les souches parentales, celles-ci sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Il n'existe pas de marché actif pour les souches parentales puisqu'elles sont rarement vendues. Les souches parentales de porc sont amorties selon le mode linéaire sur deux à trois ans, après évaluation de la valeur résiduelle, tandis que les souches parentales de volaille sont amorties selon le mode linéaire sur six à huit mois.

Les actifs biologiques sont transférés dans les stocks à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la livraison.

j) Perte de valeur ou sortie d'actifs à long terme

La société soumet à un test de recouvrabilité les actifs à long terme et les groupes d'actifs détenus et utilisés, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les groupes d'actifs, appelés UGT, comprennent une répartition des actifs de l'entreprise et ils sont examinés au niveau le plus bas pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont très indépendants des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée du coût de vente.

La valeur d'utilité est fondée sur des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés devant être obtenus de l'utilisation d'une UGT, d'un groupe d'UGT ou d'un actif. La direction effectue ses projections des flux de trésorerie en fonction du rendement passé et de ses attentes quant à l'évolution future des marchés et de ses activités. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs avant impôt estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

La juste valeur diminuée du coût de vente correspond au montant pouvant être obtenu de la vente d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont des coûts marginaux directement attribuables à la sortie d'un actif ou d'une UGT, à l'exclusion des coûts financiers et de la charge d'impôt sur le résultat.

Une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net si la valeur comptable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT, puis en réduction de la valeur comptable nette des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT sur une base proportionnelle.

Les pertes de valeur liées aux actifs à long terme comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte de valeur a diminué ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise s'il y a eu un changement dans les estimations qui ont servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur est reprise seulement si la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur antérieure n'avait été comptabilisée.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur nettes. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Dans le cas des actifs qualifiés, le coût comprend les intérêts inscrits à l'actif au cours de la période de construction ou de mise en valeur. Les actifs des travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif durant la construction et l'amortissement commence dès que ces actifs peuvent être utilisés. L'amortissement relatif aux actifs servant à la production est comptabilisé dans les stocks et le coût des ventes. L'amortissement relatif aux actifs ne servant pas à la production est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, compte tenu des valeurs résiduelles, sur les durées d'utilité prévues suivantes des actifs :

Bâtiments, y compris les autres composantes	De 10 à 40 ans
Machines et équipements	De 3 à 20 ans

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes des immobilisations corporelles.

l) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, qui reflète les conditions du marché à la date de clôture. Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur des immeubles de placement sont portés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent, y compris l'incidence fiscale correspondante. La juste valeur est déterminée en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne sont pas facilement disponibles sur des marchés moins actifs, la société a recours à d'autres méthodes d'évaluation telles que les prix de transactions récentes ou les flux de trésorerie anticipés.

Les immeubles de placement sont décomptabilisés soit lorsqu'ils ont été cédés, soit lorsqu'ils sont mis hors service de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée en résultat net au cours de la période de décomptabilisation.

Les transferts ne sont effectués vers (ou depuis) un immeuble de placement que lorsqu'il y a un changement d'utilisation. Dans le cas d'un transfert d'un immeuble de placement à un bien occupé par son propriétaire, le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure correspond à la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, la société le comptabilise conformément à la méthode décrite au paragraphe Immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'utilisation. Les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur au moment où un bien immobilier cesse d'être occupé par son propriétaire sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'excédent de réévaluation avant le transfert.

m) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

À la date de passation d'un contrat, la société doit apprécier si celui-ci est un contrat de location ou contient un contrat de location. Un contrat de location existe s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour tous les contrats de location dont la durée est de plus de douze mois. Les contrats de location dont la durée est de moins de douze mois et les charges locatives variables sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net au moment de l'exécution des modalités relatives à ces charges.

La société évalue son obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyer en cours, dont la valeur actualisée est obtenue au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location et de la durée du contrat, ajustée pour tenir compte de la certitude raisonnable du renouvellement ou des clauses de résiliation. Si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement disponible, la valeur actualisée des paiements doit être calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. L'obligation locative est par la suite évaluée à l'aide de l'augmentation de la valeur comptable de l'intérêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements de loyer sont comptabilisés à titre de diminution de la valeur comptable de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant de l'obligation locative initiale, ajusté pour tenir compte de tout paiement de loyer effectué à la date de début du contrat de location ou avant cette date, moins les mesures incitatives, les coûts directs initiaux, ou les coûts estimatifs de remise en état de l'actif au titre du droit d'utilisation au terme du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent conformément à la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles de la société décrite à la note 3 l) ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux. S'il existe une certitude raisonnable au début du contrat de location que la société exercera son option d'achat ou qu'elle obtiendra la propriété du bien sous-jacent au terme du contrat de location, la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation est amortie sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

La société réévalue l'obligation locative et l'actif au titre du droit d'utilisation lorsque le contrat de location fait l'objet de modifications importantes.

n) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques de commerce, les recettes, les relations clients et les contingents de production de volaille. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur nettes. L'amortissement est constaté dans les états consolidés du résultat net selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs suivants :

Logiciels	De 3 à 10 ans
Relations clients	De 20 à 25 ans
Recettes	De 5 à 20 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, notamment les marques de commerce et les contingents de production de volaille, sont soumises annuellement à un test de dépréciation au cours du quatrième trimestre et au besoin lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable nette pourrait ne pas être recouvrable. Se reporter à la note 3 j) pour connaître les tests de dépréciation.

Au moment de la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle, la société détermine si celle-ci a une durée d'utilité déterminée ou indéterminée. Pour ce faire, la société prend en compte l'utilisation prévue, l'expiration des contrats, la nature de l'actif et si la valeur de l'actif diminue au fil du temps.

o) Régimes d'avantages du personnel

La société offre des avantages postérieurs à l'emploi, sous forme de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société comptabilise les obligations et les coûts découlant des régimes à prestations définies. Le coût des pensions et autres prestations de retraite acquises par le personnel est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables posées par la direction quant à la progression des salaires, à l'âge du départ à la retraite, aux taux de mortalité du personnel et à l'inflation de même qu'aux coûts prévus des soins de santé. Une variation de ces hypothèses pourrait avoir une incidence sur la charge de retraite future. La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation servent au calcul du montant net du coût financier ou du produit d'intérêts. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur des obligations d'entreprises de grande qualité libellées dans la même monnaie que les prestations qui devraient être versées et selon des durées jusqu'à l'échéance qui correspondent en moyenne à celles des obligations au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le coût des services rendus au cours de l'exercice est fondé sur des obligations d'entreprises de grande qualité libellées dans la même monnaie que devrait utiliser la société pour verser les prestations d'employeur et selon des durées jusqu'à l'échéance qui correspondent en moyenne à la durée résiduelle attendue de service des employés actifs.

Les gains et les pertes actuariels découlant des variations des actifs et des obligations au titre des régimes à prestations définies sont constatés immédiatement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafond de l'actif »). Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, les exigences de financement minimal qui s'appliquent au régime sont prises en compte. Lorsqu'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies compte tenu des exigences de financement minimal relatives aux services futurs, cet actif net est réduit au montant du plafond de l'actif. L'effet du plafond de l'actif est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées aux services passés donne lieu à un « surplus » d'actif net au titre des prestations définies ou à l'augmentation d'un surplus, les exigences de financement minimal sont constatées à titre de passif si le surplus ne peut pas être entièrement utilisé comme remboursement ou à des fins de réduction des cotisations futures. La réévaluation de ce passif est constatée dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle cette réévaluation a lieu.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la société au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Régimes multi-employeurs

La société participe à des régimes multi-employeurs qui sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies. La société n'administre pas ces régimes, l'administration et l'investissement des actifs étant plutôt contrôlés par un conseil de fiduciaires composé de représentants syndicaux et patronaux. La société est tenue de verser des cotisations à ces régimes pour des montants établis aux termes des conventions collectives. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à l'échéance.

p) Rémunération fondée sur des actions

La société a adopté la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser la rémunération fondée sur des actions. La juste valeur des options sur actions à la date d'attribution a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La juste valeur des unités d'actions temporairement inaccessibles (les « UATI »), y compris les unités d'actions liées au rendement, est déterminée selon la juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution et à la réalisation attendue des conditions de rendement. La charge de rémunération est constatée sur une base linéaire sur la période prévue d'acquisition des droits relativement à la rémunération fondée sur des actions. La société établit une estimation du nombre d'unités qui devraient être acquises à la date d'attribution et elle révisé cette estimation au besoin si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que le nombre réel d'unités acquises diffère de façon importante de l'estimation initiale. La juste valeur des unités d'actions différées (les « UAD ») est évaluée en fonction de la juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution.

La société offre des régimes de rémunération fondée sur des actions qui peuvent être réglés en trésorerie ou au moyen d'instruments de capitaux propres, au gré de la société. Chaque attribution est comptabilisée selon la méthode de comptabilisation au règlement attendu, à la date d'émission. Le règlement attendu est réévalué chaque date de clôture.

q) Comptabilisation des produits

La société tire la plus grande partie de ses produits de la vente de produits au détail et à des clients de services alimentaires de même que de la vente de sous-produits à des clients industriels et agricoles. La société comptabilise les produits tirés de toutes les ventes à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les ventes sont constatées déduction faite de la contrepartie variable des montants estimés de la correction de valeur et des incitatifs à la vente offerts aux clients, s'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important. Pour toutes les opérations, les produits sont constatés lorsque le contrôle du bien a été transféré, c'est-à-dire au moment où le client reçoit et accepte le produit. Le client reçoit les produits par livraison ou par cueillette. Les modalités de paiement de la société ne sont assorties d'aucune composante de financement importante.

La société n'accepte généralement pas les retours de produits altérés des clients. Pour tenir compte des produits qui ne peuvent pas faire l'objet d'un retour, la société remet, dans certains cas, des indemnités aux clients visant à couvrir les dommages ou la détérioration des aliments, et ces indemnités sont déduites des ventes au moment de la comptabilisation des produits.

La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée au moyen des tendances historiques et elle est constatée au moment de la vente à titre de réduction des produits. Les incitatifs à la vente comprennent des rabais et programmes promotionnels offerts aux clients de la société. Ces rabais se fondent sur la réalisation d'un volume déterminé ou sur la croissance des niveaux de volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Dans les périodes ultérieures, la société fait le suivi de la performance des clients par rapport aux obligations convenues relativement aux programmes d'incitatifs à la vente et apporte tout ajustement aux montants comptabilisés au titre des produits et des incitatifs à la vente, au besoin.

La société conclut des accords de rachat qui représentent les ventes à des tiers et aux termes desquels la société est tenue de racheter les actifs vendus ou un bien qui contient cet élément d'actif dans ses composantes. Ces ventes et les coûts de vente connexes ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés du résultat net avant leur vente à des tiers.

r) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt se composent essentiellement des intérêts sur les dettes de la société. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. La société définit un actif qualifié comme un actif qui nécessite un laps de temps supérieur à six mois avant d'être prêt pour son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés sont calculés en fonction de la moyenne des coûts d'emprunt de la société compte non tenu des coûts associés à la décomptabilisation des débiteurs aux termes des programmes de titrisation. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à un actif qualifié sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, et présentés dans les charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net.

s) Mesures incitatives gouvernementales

Les mesures incitatives gouvernementales ne sont pas comptabilisées jusqu'à ce que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle les touchera et qu'elle se conformera à toutes les conditions qui y sont liées. Les mesures incitatives qui visent à compenser les charges ou les pertes encourues par la société sont constatées dans les résultats et sont classées de la même façon que les charges ou les pertes connexes au cours de la même période où les charges ou les pertes sont comptabilisées.

Les mesures incitatives gouvernementales dont la condition principale est que la société doive acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont inscrites aux bilans consolidés à titre de déductions de l'immobilisation connexe. Les mesures incitatives sont comptabilisées dans le résultat net sur la durée d'utilité de l'actif à titre de réduction de la charge d'amortissement connexe.

Les mesures incitatives gouvernementales à recevoir qui prennent le caractère d'une créance soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, doivent être comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

L'avantage tiré d'un prêt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une mesure incitative gouvernementale et est évalué comme étant la différence entre le produit perçu et la juste valeur du prêt compte tenu des taux d'intérêt du marché en vigueur.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible correspond au montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de la période, d'après les lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture, et elle est ajustée selon les changements d'estimation de la charge d'impôt comptabilisée pour les périodes précédentes. Un passif ou un actif d'impôt exigible est comptabilisé pour l'impôt à payer, ou payé mais récupérable, à l'égard de toutes les périodes à ce jour.

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Par conséquent, des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés à l'égard des incidences fiscales différées attribuables aux différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif et leur base fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au revenu imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou réglées, et de la façon dont elles sont censées être recouvrées ou réglées par la vente ou l'utilisation continue. Par ailleurs, l'incidence d'un changement des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est imputée à la fois au résultat net et au résultat global de la période qui englobe la date à compter de laquelle le changement est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de revenus imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont ajustés lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils se rapportent à l'impôt sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale, et la société a l'intention de régler ses actifs et ses passifs d'impôt exigible sur une base nette.

Des provisions sont constituées à l'égard de l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant des placements dans les filiales, sauf lorsque le renversement des différences temporaires est contrôlé par la société et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

u) Normes comptables adoptées au cours de la période

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté certaines IFRS et modifications. Comme l'exige l'International Accounting Standard (« IAS ») 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la nature et l'incidence de ces modifications sont présentées ci-après :

Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Ces modifications ont pour but d'aider les sociétés à présenter des renseignements utiles sur leurs méthodes comptables. La société a révisé ces informations à fournir significatives sur les méthodes comptables dans ses états financiers consolidés.

Définition des estimations comptables (modification de l'IAS 8)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications exigent la présentation des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que la présentation des principales méthodes comptables, et précisent comment faire la distinction entre un changement de méthode comptable et un changement d'estimation comptable. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications réduisent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue aux paragraphes 15 et 24 de l'IAS 12 afin qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Classement des passifs comme courants et non courants (modifications de l'IAS 1)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications corrigent les incohérences dans le classement des passifs courants et non courants. Elles précisent quand la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés dans les passifs courants ou les passifs non courants dans les bilans consolidés. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications de l'IAS 1)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à améliorer l'information qu'une entité doit fournir lorsque son droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois dépend du respect de clauses restrictives. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications de l'IFRS 16)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications précisent de nouvelles exigences en matière d'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail assorties de paiements variables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux (modifications de l'IAS 12)

À compter du 1^{er} avril 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications instaurent une exception temporaire à la présentation et la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux, ainsi que des obligations d'information ciblées pour les entités touchées. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

v) Prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur*Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)*

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié *Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)*. Les modifications consistent en l'ajout d'une obligation d'information pour l'entité sur les accords de financement conclus avec ses fournisseurs. Elles s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La société a l'intention de les adopter dans ses états financiers consolidés pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Toutes les autres normes IFRS et modifications émises mais non encore en vigueur ont été évaluées par la société et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Sauf indication contraire ci-dessous, les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de 2022.

La société a changé de méthode comptable relativement à l'évaluation des immeubles de placement pour adopter le modèle de la juste valeur, comme il est permis en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement*, au 1^{er} janvier 2023. Auparavant, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût historique. Puisque la juste valeur de ces actifs diffère considérablement du coût historique, la méthode de l'évaluation au coût des immeubles de placement ne constitue donc plus la mesure la plus fiable de la valeur de ces actifs. Ainsi, l'adoption de la méthode de la juste valeur en remplacement de la méthode du coût historique permet d'obtenir des informations plus pertinentes et plus fiables sur la valeur de ces actifs.

Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût, puis évalués à la juste valeur. La juste valeur est établie en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne peuvent être obtenues facilement, la société utilise d'autres méthodes d'évaluation comme les prix de transaction récents ou les flux de trésorerie prévus. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur au moment où un bien cesse d'être utilisé dans l'entreprise et devient un immeuble de placement sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans l'excédent de réévaluation au cours de la période pendant laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes ultérieurs qui découlent des variations de la juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisés dans le résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les chiffres comparatifs ont été retraités pour tenir compte de la variation rétrospective du changement de méthode comptable et, par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2022, les montants comptabilisés au titre des immeubles de placement, du passif d'impôt différé et de l'excédent de réévaluation ont été portés à 3,4 millions de dollars, à 0,7 million de dollars et à 2,7 millions de dollars, respectivement. Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour obtenir de plus amples renseignements sur le rapprochement avant impôt des immeubles de placement.

5. COMPTES DÉBITEURS

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Créances clients	144 676 \$	129 274 \$
Moins : correction de valeur pour créances douteuses	(1 900)	(1 554)
Créances clients, montant net	142 776 \$	127 720 \$
Autres débiteurs		
Taxes à la consommation à recevoir	13 520	22 374
Montant à recevoir du gouvernement	2 840	1 858
Autres	24 662	15 659
	183 798 \$	167 611 \$

Le tableau suivant illustre l'âge des créances clients :

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
En règle	113 679 \$	94 722 \$
En souffrance depuis 0 jour à 30 jours	21 273	25 201
En souffrance depuis 31 à 60 jours	2 915	5 073
En souffrance depuis plus de 60 jours	6 809	4 278
	144 676 \$	129 274 \$

Les créances clients sont dépréciées lorsque les flux de trésorerie estimatifs futurs sont inférieurs aux flux de trésorerie contractuels. Le montant de la perte de valeur tient compte de la situation financière du client, des paiements en souffrance, des biens donnés en garantie et de l'assurance-crédit sur les créances clients.

La société a vendu certaines de ses créances clients aux termes d'un programme de titrisation, comme il en est question à la note 28.

Le programme de titrisation de la société exige que la vente de créances clients soit traitée à titre de vente du point de vue comptable et, ainsi, les créances clients vendues aux termes de ce programme ont été décomptabilisées dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022.

6. STOCKS

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Matières premières	75 513 \$	74 211 \$
Travaux en cours	40 358	38 653
Produits finis	311 885	269 636
Emballage	27 280	27 360
Pièces de rechange	87 356	76 119
	542 392 \$	485 979 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des stocks de 3 905,9 millions de dollars (4 144,2 millions de dollars en 2022) ont été passés en charges dans le coût des ventes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les stocks ont été réduits de 14,1 millions de dollars (18,6 millions de dollars en 2022) par suite de dépréciations pour les ramener à la valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont incluses dans le montant qui a été comptabilisé en charges dans le coût des ventes.

7. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Stocks de porc		Stocks de volaille		Total
	Stocks commerciaux	Souches parentales	Stocks commerciaux	Souches parentales	
Solde au 31 décembre 2022	101 351 \$	33 476	5 763	3 579	144 169 \$
Entrées et achats	490 326	11 667	76 553	5 346	583 892
Amortissement	—	(9 089)	—	(5 040)	(14 129)
Variation de la juste valeur, montant réalisé	31 482	—	—	—	31 482
Variation de la juste valeur, montant latent	(51 038)	—	—	—	(51 038)
Conditionnement supplémentaire et ventes	(503 073)	—	(76 386)	—	(579 459)
Solde au 31 décembre 2023	69 048 \$	36 054	5 930	3 885	114 917 \$

	Stocks de porc		Stocks de volaille		Total
	Stocks commerciaux	Souches parentales	Stocks commerciaux	Souches parentales	
Solde au 31 décembre 2021	103 527 \$	26 525	4 957	3 200	138 209 \$
Entrées et achats	484 367	13 750	77 272	4 913	580 302
Amortissement	—	(6 799)	—	(4 534)	(11 333)
Variation de la juste valeur, montant réalisé	16 374	—	—	—	16 374
Variation de la juste valeur, montant latent	(31 482)	—	—	—	(31 482)
Conditionnement supplémentaire et ventes	(471 435)	—	(76 466)	—	(547 901)
Solde au 31 décembre 2022	101 351 \$	33 476	5 763	3 579	144 169 \$

Au 31 décembre 2023, les stocks de porc totalisaient environ 0,9 million de porcs vivants (0,9 million en 2022). Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, la quasi-totalité des stocks de porcs a été transférée directement dans les activités de transformation primaire de la société.

Au 31 décembre 2023, les stocks de volaille s'établissaient à environ 8,4 millions d'œufs et à environ 0,2 million d'oiseaux (8,4 millions d'œufs et 0,3 million d'oiseaux en 2022). La quasi-totalité des stocks de volaille a été transférée directement dans les activités de transformation primaire de la société.

La variation de la juste valeur des stocks commerciaux de porcs au cours de l'exercice s'est traduite par une perte de 19,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (perte de 15,1 millions de dollars en 2022) qui a été inscrite dans le coût des ventes.

Les données alimentant les techniques d'évaluation de la juste valeur des stocks commerciaux de porcs ont été classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société utilise la méthode de comparaison avec les données du marché pour déterminer la juste valeur de ses stocks commerciaux de porcs. Le modèle d'évaluation est fondé sur le cours de marché des stocks de porc d'âge, de poids, de race et de qualité génétique similaires. Le modèle utilise le cours de marché en dollars américains selon le poids de la coupe, ajusté en fonction du cours de change, de la conversion des livres en kilogrammes et de données non observables importantes précises, y compris un ajustement au titre de l'indice de qualité et un facteur de conversion lié au marché, comme il en est question ci-après.

L'ajustement au titre de l'indice de qualité consiste à ajuster la valeur selon la qualité relative de la viande de porc transformée en fonction du rendement de viande maigre (soit le ratio entre la graisse et les muscles) et le poids total. Les ajustements au titre de la qualité ont varié de 5,9 % à 7,0 % au cours de l'exercice (5,9 % à 6,9 % en 2022). Un pourcentage élevé (bas) de l'ajustement au titre de l'indice de qualité entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande des stocks commerciaux de porc.

Le facteur de conversion lié au marché correspond à un ajustement au marché visant à actualiser la méthode de calcul du prix de marché en dollars américains pour passer à un modèle d'établissement des prix en dollars canadiens. Le facteur de conversion lié au marché connaît très peu de fluctuation. Un facteur élevé (bas) de conversion du marché entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande des stocks commerciaux de porc.

Les stocks commerciaux de volaille sont évalués au coût, qui constitue un indice de la juste valeur dans les cas où il y a eu peu de transformation biologique depuis le coût initial ou lorsqu'il est prévu que la transformation biologique n'aura pas d'incidence importante sur le prix.

Lorsqu'il n'existe pas de cours du marché fiables pour les souches parentales, celles-ci sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Il n'existe pas de marché liquide actif pour les souches parentales puisqu'elles sont rarement vendues.

Les activités de la société liées aux actifs biologiques peuvent subir les répercussions de propagations de maladies frappant le bétail. Pour atténuer ce risque, la société contrôle la santé de son cheptel, et son réseau de production de bétail fait fond sur des procédés de biosécurité rigoureux et des programmes de formation du personnel.

8. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun actif détenu en vue de la vente (0,6 million de dollars au 31 décembre 2022).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Coût	58 203 \$	1 861 461	2 005 886	59 410	3 984 960 \$
Amortissement cumulé	—	(499 717)	(1 233 533)	—	(1 733 250)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	58 203 \$	1 361 744	772 353	59 410	2 251 710 \$

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Coût	64 779 \$	1 824 416	1 994 728	66 681	3 950 604 \$
Amortissement cumulé	—	(459 320)	(1 187 860)	—	(1 647 180)
Solde au 31 décembre 2022, montant net	64 779 \$	1 365 096	806 868	66 681	2 303 424 \$

Le tableau qui suit présente les variations dans la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2023 et en 2022.

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Solde au 31 décembre 2022, montant net	64 779 \$	1 365 096 \$	806 868 \$	66 681 \$	2 303 424 \$
Ajouts	—	—	—	188 248	188 248
Transferts depuis les immobilisations corporelles en cours de construction	151	70 773	127 533	(198 457)	—
Dépréciation ⁱ⁾	—	—	(7 962)	—	(7 962)
Règlements ⁱⁱ⁾	—	—	551	4 705	5 256
Amortissement	—	(65 389)	(151 119)	—	(216 508)
Écart de conversion	(34)	(1 879)	(1 551)	13	(3 451)
Transfert depuis les actifs détenus en vue de la vente	604	—	—	—	604
Réévaluation de terrains et de bâtiments	39 628	11 757	—	—	51 385
Transferts vers les immeubles de placement	(46 925)	(15 530)	—	—	(62 455)
Autres ⁱⁱⁱ⁾	—	(3 084)	(1 967)	(1 780)	(6 831)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	58 203 \$	1 361 744 \$	772 353 \$	59 410 \$	2 251 710 \$

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Solde au 31 décembre 2021, montant net	61 472 \$	743 959	579 220	804 514	2 189 165 \$
Ajouts	—	—	—	302 409	302 409
Transferts depuis les immobilisations corporelles en cours de construction	7 465	662 091	363 456	(1 033 012)	—
Dépréciation ⁱ⁾	(1 754)	(32)	(10 783)	(6 402)	(18 971)
Règlement ⁱⁱ⁾	—	—	—	(929)	(929)
Amortissement	—	(45 842)	(128 353)	—	(174 195)
Écart de conversion	142	5 512	4 844	566	11 064
Transferts vers les immeubles de placement	(2 097)	—	—	—	(2 097)
Autres ⁱⁱⁱ⁾	(449)	(592)	(1 516)	(465)	(3 022)
Solde au 31 décembre 2022, montant net	64 779 \$	1 365 096	806 868	66 681	2 303 424 \$

ⁱ⁾ Comprend la charge de dépréciation liée à la restructuration.

ⁱⁱ⁾ Au cours de l'exercice, la société a réglé des poursuites juridiques antérieures, ce qui a entraîné des règlements en trésorerie.

ⁱⁱⁱ⁾ Comprennent les éliminations et les autres ajustements.

Coûts d'emprunt

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des coûts d'emprunt totalisant 2,7 millions de dollars ont été inscrits à l'actif (22,0 millions de dollars en 2022), à l'aide d'un taux de capitalisation moyen de 6,8 % (4,1 % en 2022).

10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

La société conclut des contrats de location pour les terrains, les bâtiments, les véhicules et les machines et équipements dans ses activités d'exploitation quotidiennes.

Les contrats de location pour les terrains et les bâtiments comprennent la location des espaces de bureau, des installations de production et de distribution ainsi que les porcheries. Les baux ont des durées variées, mais sont généralement de cinq ans et peuvent inclure de nombreuses options de renouvellement.

Les contrats de location de véhicules comprennent principalement la location des véhicules des employés. Les contrats de location de véhicules d'employés ont une durée initiale de trois ans. Aux termes des contrats de location de véhicules d'employés, la société est tenue de payer au bailleur une valeur résiduelle garantie équivalant à la valeur du véhicule loué à l'échéance du contrat de location. Au 31 décembre 2023, les valeurs résiduelles garanties sur les véhicules des employés totalisaient 3,9 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2022).

Les contrats de location de machines et d'équipements comprennent la location de machines de production et de matériel informatique. Les contrats de location ont des durées et des structures variées et n'excèdent généralement pas dix ans.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont composés de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Coût	255 043 \$	8 678	9 163	272 884 \$
Amortissement cumulé	(108 407)	(3 071)	(6 796)	(118 274)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	146 636 \$	5 607	2 367	154 610 \$

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Coût	242 483 \$	7 241	10 534	260 258 \$
Amortissement cumulé	(90 031)	(3 949)	(7 079)	(101 059)
Solde au 31 décembre 2022, montant net	152 452 \$	3 292	3 455	159 199 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde net des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de 2023 et de 2022.

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Solde au 31 décembre 2022, montant net	152 452 \$	3 292	3 455	159 199 \$
Ajouts	27 326	5 443	494	33 263
Amortissement	(29 994)	(2 344)	(1 641)	(33 979)
Sorties, mises hors service et autres	(2 987)	(784)	62	(3 709)
Écart de conversion	(161)	—	(3)	(164)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	146 636 \$	5 607	2 367	154 610 \$

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Solde au 31 décembre 2021, montant net	152 032 \$	3 706	5 924	161 662 \$
Ajouts	41 743	2 170	196	44 109
Amortissement	(31 517)	(2 341)	(2 371)	(36 229)
Sorties, mises hors service et autres	(10 162)	(245)	(312)	(10 719)
Écart de conversion	356	2	18	376
Solde au 31 décembre 2022, montant net	152 452 \$	3 292	3 455	159 199 \$

Les obligations locatives liées aux actifs au titre de droits d'utilisation de la société sont décrites à la note 19.

11. PLACEMENTS

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Placements de portefeuille	15 028 \$	20 578 \$
Autres placements	721	3 134
	15 749 \$	23 712 \$

La société détient des placements en actions à long terme stratégiques dans des sociétés privées, dont les titres ne sont pas négociés sur un marché actif. La juste valeur de ces placements est déterminée au moyen des informations du marché et des informations financières disponibles, ce qui peut comprendre les états financiers, les projections de l'entreprise et les justifications de transactions externes touchant les capitaux propres de l'entreprise privée en question. Les variations de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans les autres éléments du résultat global, puisque cela représente le mieux la position de la société qui vise à conserver une participation à long terme dans ces entreprises, alors que les autres placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, compte tenu des informations disponibles sur les perspectives d'avenir de l'un des autres placements, la société a inscrit une dépréciation de 2,0 millions de dollars, qui a été comptabilisée dans les autres charges.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, par suite de la réalisation d'une évaluation indépendante, la société a inscrit une réduction de la juste valeur de 5,5 millions de dollars à l'égard de ses placements de portefeuille, qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Aucun dividende n'a été comptabilisé pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	<i>Notes</i>	Au 31 décembre 2023
Solde retraité au 31 décembre 2022, montant net		5 289 \$
Transferts depuis les immobilisations corporelles	9	62 455
Cession		(10 600)
Solde au 31 décembre 2023, montant net		57 144 \$
	<i>Notes</i>	Au 31 décembre 2022
Solde au 31 décembre 2021, montant net ⁱ⁾		1 864 \$
Changement de méthode comptable ⁱⁱ⁾		3 425
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2022, montant net		5 289 \$
Transferts depuis les immobilisations corporelles	9	2 097
Cession		(2 097)
Solde retraité au 31 décembre 2022, montant net		5 289 \$

ⁱ⁾ Comptabilisé dans les autres actifs à long terme.

ⁱⁱ⁾ Montant retraité puisque la société a changé de méthode d'évaluation des immeubles de placement pour passer du coût historique à la juste valeur conformément à l'IAS 40, Immeubles de placement, au 1^{er} janvier 2023. Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des biens immobiliers était fondée sur les informations obtenues auprès d'un évaluateur indépendant accrédité, et déterminée à l'aide de la méthode de comparaison avec les données du marché qui reflète les prix de transactions récentes pour des biens immobiliers similaires dans les mêmes zones géographiques. Lors de l'estimation de la juste valeur des biens immobiliers, on considère que l'utilisation optimale reflète l'utilisation actuelle. L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en raison des données utilisés dans les techniques d'évaluation. Il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation utilisées au cours de l'année, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Les immeubles de placement de la société n'ont pas généré de revenus locatifs significatifs et n'ont pas occasionné de dépenses significatives pour l'exercice à l'étude ou pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a cédé une parcelle de terrain qui n'était plus destinée aux fins de l'aménagement prévu d'usines. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a transféré ses usines de production de volailles de Brampton, de Schomberg et de St.Mary's dans les immeubles de placement lors de leur fermeture. Ces immeubles ont été comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'utilisation. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une aire de stationnement située à Toronto, en Ontario, qui était auparavant classée comme un actif détenu en vue de la vente, a été réévaluée et transférée dans les immeubles de placement, la vente n'étant plus considérée comme probable.

13. AVANTAGES DU PERSONNEL

La société est le promoteur de divers régimes de retraite à prestations définies pour les employés au Canada, soit des régimes fin de carrière, des régimes salaires de carrière, des régimes fondés sur les années de service ou une combinaison de ces régimes. La société est également le promoteur d'un régime fin de carrière à prestations définies au Royaume-Uni qui n'admet plus de nouveaux participants et dans lequel les participants n'accumulent plus de droits à prestations. Les cotisations aux régimes à prestations définies doivent être versées dans des fonds gérés séparément. Certains employés retraités sont couverts par un régime d'avantages complémentaires de retraite qui fournit une assurance vie et prévoit le remboursement de certains frais médicaux.

Au Canada, le régime est régi par les lois sur les régimes de retraite de l'Ontario. Au Royaume-Uni, le régime est régi par les lois en matière d'emploi du Royaume-Uni.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes, afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations définies de la société, les organismes de réglementation locaux déterminent les exigences minimales en matière de capitalisation ou approuvent les plans de capitalisation que lui soumet la société. À la lumière d'évaluations actuarielles et d'autres facteurs, la société peut, de temps à autre, verser des cotisations discrétionnaires supplémentaires. Les cotisations versées en vue de combler les obligations inhérentes aux régimes ont été comptabilisées dans les comptes d'actifs ou de passifs dans les bilans consolidés. Les évaluations actuarielles visant les régimes de retraite à prestations définies de la société sont effectuées en fonction de la réglementation en vigueur dans les territoires où les régimes s'appliquent.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des données sur les régimes à prestations définies de la société aux 31 décembre.

	Avantages complé- mentaires de retraite	Régimes de retraite	Total de 2023	Avantages complé- mentaires de retraite	Régimes de retraite	Total de 2022
Actifs du régime						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	— \$	877 861	877 861 \$	— \$	1 090 027	1 090 027 \$
Produits d'intérêts	—	43 559	43 559	—	30 741	30 741
Gains actuariels (pertes actuarielles) ⁱ⁾	—	65 813	65 813	—	(186 742)	(186 742)
Cotisations de l'employeur	—	7 641	7 641	—	10 685	10 685
Cotisations des employés	—	3 371	3 371	—	3 749	3 749
Prestations versées	—	(68 919)	(68 919)	—	(68 561)	(68 561)
Charges administratives	—	(1 842)	(1 842)	—	(2 038)	(2 038)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	— \$	927 484	927 484 \$	— \$	877 861	877 861 \$
Obligations au titre des prestations définies :						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(35 948) \$	(892 643)	(928 591) \$	(48 245)	(1 139 543)	(1 187 788) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(24)	(10 232)	(10 256)	(81)	(18 098)	(18 179)
Coût financier	(1 756)	(44 600)	(46 356)	(1 353)	(32 615)	(33 968)
Prestations versées à même les actifs des régimes	—	68 919	68 919	—	68 561	68 561
Prestations versées directement par la société	2 848	1 881	4 729	2 907	1 986	4 893
Gains actuariels (pertes actuarielles) – expérience	300	(1 495)	(1 195)	4 270	(4 925)	(655)
Gains actuariels (pertes actuarielles) – expérience démographique	—	—	—	(1 273)	(29 634)	(30 907)
Gains actuariels (pertes actuarielles) – hypothèses financières	(1 520)	(45 952)	(47 472)	7 827	265 374	273 201
Cotisations des employés	—	(3 371)	(3 371)	—	(3 749)	(3 749)
Règlements	—	150	150	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	(36 100) \$	(927 343)	(963 443) \$	(35 948) \$	(892 643)	(928 591) \$
Obligation non capitalisée	(36 100) \$	(26 501)	(62 601) \$	(35 948) \$	(27 314)	(63 262) \$
Obligation capitalisée ⁱⁱ⁾	—	(900 842)	(900 842)	—	(865 329)	(865 329)
Total de l'obligation au titre des prestations	(36 100) \$	(927 343)	(963 443) \$	(35 948) \$	(892 643)	(928 591) \$
Autres	— \$	(1 452)	(1 452) \$	— \$	(1 019)	(1 019) \$
Obligations nettes au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(36 100) \$	(1 311)	(37 411) \$	(35 948) \$	(15 801)	(51 749) \$

ⁱ⁾ Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation (inférieur au taux d'actualisation en 2022).

ⁱⁱ⁾ Tient compte des régimes intégralement ou partiellement capitalisés.

Les montants comptabilisés aux bilans consolidés se détaillaient ainsi :

	2023	2022
Actifs au titre des avantages du personnel	26 785 \$	12 531 \$
Passifs au titre des avantages du personnel	64 196	64 280
Passifs au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice, montant net	(37 411) \$	(51 749) \$

Charge au titre des prestations de retraite comptabilisée dans le résultat net :

	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à prestations définies	10 232 \$	18 098 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à cotisations définies et multi-employeurs	19 046	18 623
Coût financier, montant net	1 041	1 874
Charges administratives ⁱⁱ⁾	1 842	2 638
Règlements ⁱ⁾	(150)	—
Charge au titre des prestations de retraite, montant net	32 011 \$	41 233 \$

ⁱ⁾ Inclues dans les frais de restructuration de l'exercice

ⁱⁱ⁾ Les charges administratives comprennent les charges engagées par la société dans les états consolidés du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les régimes à prestations définies ont engagé des charges administratives additionnelles de 0,2 million de dollars (0,6 million de dollars en 2022), qui n'ont pas été tirées des actifs des régimes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a passé en charges des salaires de 903,1 millions de dollars (883,9 millions de dollars en 2022), compte non tenu des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite.

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (avant l'impôt sur le résultat) se détaillaient ainsi :

	2023	2022
Gain actuariel	16 713 \$	54 695 \$

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de l'obligation de la société au titre des prestations définies.

	2023	2022
Taux d'actualisation à la clôture de la période	4,60 %	5,10 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75 %	2,75 %

Les actifs des régimes étaient composés de ce qui suit :

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Titres de capitaux propres	19 %	38 %
Titres de créance	73 %	45 %
Immobilier	8 %	16 %
Autres placements et trésorerie	— %	1 %
	100 %	100 %

Au 31 décembre 2023, les actifs des régimes de la société étaient investis dans des fonds en gestion commune qui détiennent des titres de capitaux propres, des titres de créance et d'autres titres non cotés sur un marché actif.

Charge au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisée dans le résultat net :

	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période	24 \$	81 \$
Coût financier	1 756	1 353
Charges au titre des avantages complémentaires de retraite	1 780 \$	1 434 \$

Une variation des principales hypothèses aurait l'incidence suivante :

Hypothèse actuarielle		Augmentation (diminution) des obligations au titre des prestations définies			
		Sensibilité	Total des prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Total
Taux d'actualisation à la clôture de la période	4,60 %	0,25 % diminution	26 065 \$	813	26 878 \$
		0,25 % augmentation	(23 264) \$	(768)	(24 032) \$
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75 %	0,50 % augmentation	1 638 \$	s. o.	1 638 \$
Mortalité	100 % de la table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé de 2014, avec projection générationnelle utilisant l'échelle MI-2017	Augmentation de un an de l'espérance de vie des participants	26 825 \$	1 360	28 185 \$
Intrants sur les obligations au titre des prestations définies					Dates d'évaluation :
Charge pour l'exercice 2023					31 décembre 2022
Bilan					31 décembre 2023

L'échéance attendue moyenne des obligations au titre des prestations de retraite est de 11,7 ans (12,1 ans en 2022).

Pour 2024, la société prévoit cotiser à hauteur de 34,7 millions de dollars aux régimes de retraite, y compris les régimes à prestations définies, les régimes à cotisations définies et les régimes multi-employeurs.

Gouvernance et gestion des risques

La société administre ses régimes de retraite par l'entremise de son conseil d'administration. Le conseil d'administration de la société a établi une structure de gouvernance et a délégué au Comité d'audit et au Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite tout ce qui a trait au placement des fonds. Le conseil d'administration de la société a autorisé le Comité de la politique des régimes de retraite et de leur administration à apporter des modifications aux documents qui régissent les régimes de retraite. Ces modifications, de nature administrative ou ayant trait à la conformité, sont liées aux conventions collectives conclues par la société ou ont une incidence financière minimale sur les régimes.

Afin d'assumer leurs responsabilités, le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite peuvent confier des fonctions ou des responsabilités à des employés de la société, le cas échéant. Le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite peuvent faire appel à des experts indépendants relativement à certaines activités liées aux fonds. Le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite, qui demeurent responsables de ces activités, font appel à du personnel compétent pour accomplir ces activités tout en faisant un suivi des activités entreprises par le personnel choisi.

Les actifs des régimes sont principalement investis dans des fonds de placement bien diversifiés afin de respecter les limites fixées par la réglementation en vigueur dans les territoires où les régimes s'appliquent. Aux termes des critères additionnels en matière de diversification énoncés dans les documents qui régissent les fonds, les investissements doivent être partagés entre des capitaux propres et des titres à revenu fixe. Il n'y a donc pas de concentration importante de risque.

Régime multi-employeurs

La société contribue au régime de retraite des employés de commerce du Canada qui est un régime multi-employeurs à prestations définies à l'intention des employés qui sont membres du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Canada). Il s'agit d'un régime d'envergure offert aux travailleurs syndiqués de nombreuses sociétés au Canada. En raison de leur taille et du nombre d'employeurs qui y contribuent, il n'est pas possible de recueillir les données nécessaires à la comptabilisation de ces cotisations à titre de régime à prestations définies dans les états financiers de la société. La charge au titre des prestations de retraite comprend une tranche de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2022) ayant trait aux cotisations versées à ce régime. Pour l'exercice 2024, la société prévoit cotiser 0,1 million de dollars à ce régime.

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se détaille comme suit :

	2023	2022
(Recouvrement) charge d'impôt exigible		
Exercice en cours	(104 608) \$	(44 481) \$
	(104 608) \$	(44 481) \$
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	87 259 \$	57 406 \$
Changement de taux d'impôt	(300)	—
	86 959 \$	57 406 \$
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	(17 649) \$	12 925 \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat est différente du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt combiné fédéral-provincial prévu par la loi, en raison de ce qui suit :

	2023	2022
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 26,2 % (26,2 % en 2022)	(37 368) \$	(78 309) \$
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat résultant de ce qui suit :		
Avantage fiscal non comptabilisé lié à des pertes	14 444	30 320
Taux d'impôt différents dans d'autres territoires	2 697	13 028
Perte de valeur du goodwill non déductible	—	42 955
Crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation	477	(161)
Charges non déductibles et coûts de transaction	696	1 674
Rémunération fondée sur des actions	1 321	1 214
Ajustement à la charge d'impôt par suite de la résolution favorable d'une vérification fiscale	(200)	425
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	54	400
Autres	230	1 379
	(17 649) \$	12 925 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	2023	2022
Excédent de réévaluation	10 600 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	(2 690)	2 490
Ajustements des régimes de retraite	4 400	14 550
	12 310 \$	17 040 \$

Actifs et passifs d'impôt différé*Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés*

La société a comptabilisé des actifs d'impôt différé d'environ 135,8 millions de dollars (133,0 millions de dollars en 2022) à l'égard essentiellement des déductions futures au titre des avantages du personnel, des pertes fiscales et des déductions reportées et des charges de restructuration. La comptabilisation de ces actifs d'impôt différé est fondée sur l'estimation de la société voulant qu'elle dégage un bénéfice imposable suffisant pour pouvoir utiliser pleinement ses pertes fiscales au cours de périodes de report appropriées.

La société a comptabilisé des passifs d'impôt différé d'environ 391,1 millions de dollars (312,1 millions de dollars en 2022), à l'égard essentiellement de l'amortissement aux fins de l'impôt supérieur au cumul de l'amortissement comptabilisé, aux ajustements des activités agricoles utilisant la comptabilité de caisse et à l'excédent de la valeur comptable sur le coût fiscal des immobilisations incorporelles.

	Aux 31 décembre	
	2023	2022ⁱ⁾
Actifs d'impôt différé :		
Report en avant de pertes fiscales et de déductions	120 315 \$	101 364 \$
Charges à payer	4 466	14 777
Avantages du personnel	9 075	16 869
Autres	1 942	—
	135 798 \$	133 010 \$
Passifs d'impôt différé :		
Immobilisations corporelles	312 213 \$	230 704 \$
Activités agricoles utilisant la comptabilité de caisse	32 870	33 371
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	46 064	47 207
Autres	—	793
	391 147 \$	312 075 \$
Classement dans les états financiers consolidés en tant que :		
Actifs d'impôt différé	40 854 \$	42 541 \$
Passifs d'impôt différé	296 203 \$	221 606 \$

i) Montant retraité puisque la société a changé de méthode d'évaluation des immeubles de placement pour passer du coût historique à la juste valeur conformément à l'IAS 40, Immeubles de placement, au 1^{er} janvier 2023. Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le changement de méthode comptable.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la société s'élevaient à 37,0 millions de dollars (28,8 millions de dollars en 2022).

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et sur les autres placements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La différence temporaire non comptabilisée des filiales de la société s'élevait à 852,2 millions de dollars au 31 décembre 2023 (853,9 millions de dollars en 2022).

Impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux

Des lois découlant du Pilier Deux ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où la société exerce ses activités. Ces lois entreront en vigueur pour l'exercice de la société ouvert le 1^{er} janvier 2024. La société a procédé à une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat au titre du Pilier Deux.

Cette évaluation s'appuie sur les plus récentes informations disponibles concernant la performance financière des entités constitutives de la société. D'après l'évaluation réalisée, les taux d'impôt effectifs au titre du Pilier Deux dans tous les territoires où la société exerce ses activités sont supérieurs à 15 % et la direction n'a actuellement connaissance d'aucune circonstance dans laquelle cela pourrait changer. Par conséquent, la société ne s'attend pas à une exposition potentielle à l'impôt complémentaire au titre du Pilier Deux.

15. GOODWILL

La valeur comptable nette du goodwill s'établissait à 477,4 millions de dollars au 31 décembre 2023 (477,4 millions de dollars en 2022), le montant total ayant été attribué à l'UGT Groupe des protéines animales.

Au cours du test de dépréciation annuel, la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel on attribue du goodwill est déterminée et comparée à la valeur comptable de ce groupe d'UGT. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines animales est fondée sur la juste valeur diminuée du coût des ventes. La juste valeur a été établie en actualisant les flux de trésorerie futurs liés à l'utilisation continue de l'UGT Groupe des protéines animales. L'évaluation de la juste valeur a été classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données alimentant les techniques d'évaluation de la juste valeur. Les principales hypothèses utilisées dans le calcul de la juste valeur fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs étaient les suivantes :

- Les projections des entrées et des sorties de trésorerie futures ont été établies en fonction du plan d'affaires à long terme de la société. Les flux de trésorerie de la période perpétuelle ultérieure ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance pour l'UGT Groupe des protéines animales de 2,0 % (2,0 % en 2022).
- Le plan d'affaires contient les prévisions tenant compte de l'historique des résultats d'exploitation réels et des occasions de croissance future prévues. Bien que ces prévisions présument une certaine expansion des activités de base, le principal moteur de croissance, qui sera de nature stratégique, s'articulera autour des projets et des attentes énoncés dans le plan stratégique et les perspectives de la société.

- Le taux d'actualisation qui a servi au calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines animales s'est établi à 10,0 % (9,6 % en 2022). Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital de l'UGT Groupe des protéines animales et d'autres concurrents évoluant dans le même secteur.

Les valeurs attribuées aux principales hypothèses correspondent à l'évaluation, par la direction, des tendances futures des secteurs au sein desquels les groupes d'UGT exercent leurs activités et reposent tant sur des données externes et internes que sur l'analyse des tendances historiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 190,9 millions de dollars liée au goodwill de l'UGT Groupe des protéines végétales. Ce montant découle du test de dépréciation qui a dû être effectué en raison des changements survenus dans le contexte macroéconomique qui avaient entraîné une hausse marquée du taux d'actualisation.

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines végétales est fondée sur la juste valeur diminuée du coût des ventes. La juste valeur a été établie en actualisant les flux de trésorerie futurs liés à l'utilisation continue de l'UGT Groupe des protéines végétales. L'évaluation de la juste valeur a été classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation de la juste valeur. Les principales hypothèses utilisées dans le calcul de la juste valeur fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs étaient les suivantes :

- Les projections des entrées et des sorties de trésorerie futures ont été établies pour cinq ans en fonction du plan d'affaires à long terme de la société. Les flux de trésorerie de la période perpétuelle ultérieure ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance diminuant pour atteindre 3,0 % sur sept ans.
- Le plan d'affaires contenait les prévisions tenant compte de l'historique des résultats d'exploitation réels et des occasions de croissance future prévues. Cela comprend la diminution du taux de croissance à long terme de l'UGT Groupe des protéines végétales comptabilisée au cours de l'exercice. Bien que ces prévisions présumaient une certaine expansion des activités de base, le principal moteur de croissance décrit dans le plan était de nature stratégique, et s'articulait autour des projets et des attentes énoncés dans le plan stratégique et les perspectives de la société au moment où le test a été effectué.
- Le taux d'actualisation qui a servi au calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines végétales s'est établi à 12,8 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital de l'UGT Groupe des protéines végétales et d'autres concurrents évoluant dans le même secteur.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2023. Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable du goodwill en 2023 et en 2022 :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice, montant net	477 353 \$	658 673 \$
Perte de valeur	—	(190 911)
Écart de conversion	—	9 591
Solde à la clôture de l'exercice, montant net	477 353 \$	477 353 \$

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
À durée d'utilité déterminée	161 880 \$	175 951 \$
À durée d'utilité indéterminée	183 249	184 610
Total des immobilisations incorporelles	345 129 \$	360 561 \$

À durée d'utilité déterminée

	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Coût	191 121 \$	3 669	33 798	135 625	364 213 \$
Amortissement cumulé	(144 632)	—	(17 007)	(40 694)	(202 333)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	46 489 \$	3 669	16 791	94 931	161 880 \$

	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Coût	187 632 \$	3 600	34 333	137 551	363 116 \$
Amortissement cumulé	(136 655)	—	(16 070)	(34 440)	(187 165)
Solde au 31 décembre 2022, montant net	50 977 \$	3 600	18 263	103 111	175 951 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée en 2023 et en 2022.

	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Solde au 31 décembre 2022, montant net	50 977 \$	3 600	18 263	103 111	175 951 \$
Ajouts	—	8 378	—	—	8 378
Transferts	8 308	(8 308)	—	—	—
Amortissement	(12 787)	—	(1 255)	(6 864)	(20 906)
Écart de conversion	(5)	(1)	(217)	(1 316)	(1 539)
Cessions	(4)	—	—	—	(4)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	46 489 \$	3 669	16 791	94 931	161 880 \$

	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Solde au 31 décembre 2021, montant net	49 605 \$	9 799	19 759	105 413	184 576 \$
Ajouts	—	9 711	—	—	9 711
Transferts	15 920	(15 920)	—	—	—
Amortissement	(14 558)	—	(2 247)	(6 708)	(23 513)
Écart de conversion	10	10	751	4 406	5 177
Solde au 31 décembre 2022, montant net	50 977 \$	3 600	18 263	103 111	175 951 \$

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé par le biais du coût des ventes ou des frais de vente et charges générales et administratives, selon la nature de l'immobilisation.

Coûts d'emprunt

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des coûts d'emprunt totalisant 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2022) ont été inscrits à l'actif, à l'aide d'un taux moyen de 6,8 % (4,1 % en 2022).

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques de commerce et les contingents de production de volaille. La société prévoit renouveler l'inscription des marques de commerce et les contingents de production de volaille chaque date d'échéance indéfiniment et s'attend à ce que ces immobilisations génèrent des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations avaient une durée d'utilité indéterminée.

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en 2023 et en 2022.

	À durée d'utilité indéterminée		
	Marques de commerce	Contingents	Total
Solde au 31 décembre 2022, montant net	121 619 \$	62 991	184 610 \$
Écart de conversion	(1 265)	—	(1 265)
Cessions	—	(96)	(96)
Solde au 31 décembre 2023, montant net	120 354 \$	62 895	183 249 \$

	Marques de commerce	Contingents	Total
Solde au 31 décembre 2021, montant net	117 751 \$	62 991	180 742 \$
Écart de conversion	3 868	—	3 868
Solde au 31 décembre 2022, montant net	121 619 \$	62 991	184 610 \$

Le tableau qui suit présente la répartition des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée entre l'UGT Groupe des protéines animales et l'UGT Groupe des protéines végétales.

Groupe d'UGT	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Groupe des protéines animales	126 315 \$	126 412 \$
Groupe des protéines végétales	56 934	58 198
	183 249 \$	184 610 \$

La société soumet ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuel, conforme au test de dépréciation appliqué au goodwill décrit à la note 15, dans le cadre duquel elle détermine la valeur recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et la compare à sa valeur comptable nette.

La valeur recouvrable des marques de commerce est calculée au moyen de la méthode d'exemption de redevances, laquelle repose sur l'actualisation de la valeur des redevances perçues à l'égard de marques de commerce similaires. Les principales hypothèses ayant servi à ce calcul sont les suivantes :

	2023	2022
Taux de redevances	1,0 – 6,0 %	1,0 – 3,0 %
Taux de croissance final	2,0 – 3,0 %	2,0 – 3,0 %
Taux d'actualisation	10,0 – 12,4 %	9,6 – 12,8 %

17. PROVISIONS

	Provision pour affaires juridiques	Provision relative à l'environnement	Frais de restructuration et autres frais connexes		Total
			Indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel	Fermeture d'installations et autres coûts décaissés	
Solde au 31 décembre 2022	630	\$ 2 370	43 388	—	46 388 \$
Charges	—	—	6 851	3 984	10 835
Reprises	(200)	(207)	(5 537)	(935)	(6 879)
Sorties en trésorerie	(430)	(122)	(34 820)	(3 047)	(38 419)
Écart de conversion	—	—	(36)	(2)	(38)
Solde au 31 décembre 2023	—	\$ 2 041	9 846	—	11 887 \$
Partie courante					9 846 \$
Partie non courante					2 041
Total au 31 décembre 2023					11 887 \$

	Provision pour affaires juridiques	Provision relative à l'environnement	Frais de restructuration et autres frais connexes		Total
			Indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel	Fermeture d'installations et autres coûts décaissés	
Solde au 31 décembre 2021	650	\$ 2 449	42 344	49	45 492 \$
Charges	—	—	9 390	666	10 056
Reprises	—	—	(5 827)	—	(5 827)
Sorties en trésorerie	(20)	(79)	(2 522)	(748)	(3 369)
Écart de conversion	—	—	3	33	36
Solde au 31 décembre 2022	630	\$ 2 370	43 388	—	46 388 \$
Partie courante					42 589 \$
Partie non courante					3 799
Total au 31 décembre 2022					46 388 \$

Frais de restructuration et autres frais connexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 23,7 millions de dollars. Le montant de 23,7 millions de dollars est constitué d'une tranche de 15,4 millions de dollars au titre du Groupe des protéines végétales et d'une tranche de 8,3 millions de dollars au titre du Groupe des protéines animales.

Du montant de 15,4 millions de dollars imputable au Groupe des protéines végétales, une tranche de 7,3 millions de dollars était liée aux dépréciations d'actifs, une tranche de 4,7 millions de dollars, à la radiation de stocks, une tranche de 3,2 millions de dollars, aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel, et une tranche de 0,2 million de dollars, aux coûts des mises hors service et autres coûts décaissés, alors que la société a modifié ses priorités et a réorganisé ses frais de vente et charges générales et administratives ainsi que ses activités de fabrication en réponse à une croissance sectorielle plus lente que prévu.

Du montant de 8,3 millions de dollars imputable au Groupe des protéines animales, une tranche de 3,8 millions de dollars des coûts était liée à l'amortissement accéléré, une tranche de 0,1 million de dollars, à la dépréciation d'actifs, une tranche de 5,8 millions de dollars, aux autres coûts décaissés et aux coûts de mises hors service et une reprise nette de 2,8 millions de dollars était liée aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel découlant de la fermeture des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto, de Schomberg et de St. Mary's. Le montant restant de 0,5 million de dollars avait trait aux frais liés au personnel découlant d'autres initiatives de restructuration organisationnelle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 30,1 millions de dollars. Ce montant est constitué d'une tranche de 22,6 millions de dollars au titre du Groupe des protéines végétales et d'une tranche de 7,5 millions de dollars au titre du Groupe de protéines animales.

Du montant de 22,6 millions de dollars imputable au Groupe des protéines végétales, une tranche de 19,0 millions de dollars était liée à la dépréciation d'actifs, une tranche de 2,9 millions de dollars, aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel et une tranche de 0,7 million de dollars, aux coûts des mises hors service et autres coûts décaissés, alors que la société a modifié ses priorités et a réorganisé ses frais de vente et charges générales et administratives ainsi que ses activités de fabrication en réponse à une croissance sectorielle plus lente que prévu.

Du montant de 7,5 millions de dollars imputable au Groupe des protéines animales, une tranche de 5,9 millions de dollars était liée à l'amortissement accéléré, une tranche de 1,0 million de dollars, aux coûts de mise hors service, et une tranche de 0,6 million de dollars, aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel par suite de l'annonce de la fermeture des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto, de St. Mary's et de Schomberg.

18. DETTE À LONG TERME

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Ligne de crédit renouvelable	843 400 \$	999 523 \$
Facilité de crédit à terme en dollars américains, tranche 1	350 873	358 664
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens, tranche 2	350 000	350 000
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens, tranche 3	400 000	—
Prêts publics	7 147	7 027
Financement de fournisseurs	4 202	—
Charges de financement différé	(4 807)	(4 800)
Total de la dette à long terme	1 950 815 \$	1 710 414 \$
Courante	400 735 \$	921 \$
Non courante	1 550 080	1 709 493
Total de la dette à long terme	1 950 815 \$	1 710 414 \$

En février 2023, la société a modifié les clauses restrictives de sa facilité de crédit consortiale liée à la durabilité existante (la « facilité de crédit ») pour tenir compte des effets prolongés de l'économie postpandémique. Le 20 juin 2023, la facilité de crédit a été de nouveau modifiée par l'ajout d'une tranche de 400,0 millions de dollars à la facilité de crédit à terme consentie et non garantie, échéant le 20 juin 2024, et a modifié les clauses restrictives financières pour faciliter l'accès à la nouvelle tranche. La société prévoit soit rembourser la tranche échéant en juin 2024 au moyen des flux de trésorerie générés par l'exploitation et du crédit disponible non utilisé sur les facilités existantes susmentionnées, soit obtenir une prolongation ou un financement de remplacement à des conditions commercialement raisonnables.

Le 29 juin 2022, la société a renouvelé la facilité de crédit, reportant la date d'échéance de la ligne de crédit renouvelable, consentie et non garantie de 1 300,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et reportant les échéances de ses deux facilités de crédit à terme consenties et non garanties de 265,0 millions de dollars américains et 350,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et au 29 juin 2026, respectivement.

Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt, payables mensuellement, à des taux fondés sur les taux des acceptations bancaires et les taux préférentiels pour les prélèvements en dollars canadiens et sur le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») pour ceux effectués en dollars américains. La facilité de crédit vise à permettre à la société de satisfaire à ses besoins en financement pour ses dépenses d'investissement et à lui fournir des niveaux de liquidités appropriés pour ses besoins en financement généraux. Le taux d'intérêt sur la facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse (variation maximale de 5 points de base), en fonction du rendement de la société eu égard à ses objectifs de développement durable.

Outre les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité à terme, au 31 décembre 2023, la société avait prélevé des lettres de crédit de 9,4 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit (8,9 millions de dollars en 2022).

La facilité de crédit est assortie de certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2023, la société respectait la totalité de ces clauses restrictives. La première clause restrictive financière exige de la société qu'elle maintienne un ratio de la dette nette sur la structure du capital sous un seuil déterminé.

La société dispose également d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 105,0 millions de dollars de lettres de crédit (125,0 millions de dollars en 2022). Au 31 décembre 2023, des lettres de crédit de 46,7 millions de dollars avaient été émises aux termes de cette facilité (58,9 millions de dollars en 2022).

Pour certains projets précis, la société a obtenu divers prêts publics. Aux 31 décembre 2023 et 2022, ces prêts ne portaient pas intérêt. Ces facilités sont remboursables sur différentes périodes et les échéances vont de 2024 à 2033. Au 31 décembre 2023, l'encours s'élevait à 7,1 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2022). Toutes ces facilités sont engagées.

Le coût d'emprunt effectif moyen estimé de la société pour 2023 était d'environ 7,0 % (4,3 % en 2022). La société est tenue de rembourser les montants suivants relativement à sa dette à long terme :

2024	402 310 \$
2025	2 071
2026	352 071
2027	1 195 518
2028 et par la suite	4 875
Total des remboursements exigibles sur la dette à long terme	1 956 845 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement de la dette à long terme pour les exercices indiqués :

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période	1 710 414 \$	1 252 249 \$
Prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable et les facilités de crédit à terme – montant net	248 586 \$	452 549 \$
Prêts publics – émissions nettes/(remboursements)	276	(5 504)
Financement de fournisseurs	4 202	—
Païement des coûts de financement	(3 378)	(3 942)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement de la dette à long terme	249 686 \$	443 103 \$
Réévaluation des monnaies étrangères	(12 500) \$	15 591 \$
Autres variations sans effet sur la trésorerie	3 215	(529)
Total des variations sans effet sur la trésorerie	(9 285) \$	15 062 \$
Total de la dette à long terme à la clôture de la période	1 950 815 \$	1 710 414 \$

19. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les variations des soldes des obligations locatives en 2023 et en 2022 étaient les suivantes :

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Total des obligations locatives à l'ouverture de la période	182 890 \$	175 766 \$
Païements	(39 021)	(39 742)
Intérêt	6 070	5 850
Entrées	33 263	44 109
Sorties, mises hors service et autres	(2 690)	(3 518)
Écart de conversion	(195)	425
Total des obligations locatives à la clôture de la période	180 317 \$	182 890 \$
Courantes	38 031 \$	38 321 \$
Non courantes	142 286	144 569
Total des obligations locatives à la clôture de la période	180 317 \$	182 890 \$

Le tableau qui suit présente le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives en 2023 et en 2022.

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Païement des obligations locatives comptabilisé dans les activités de financement	32 951 \$	33 892 \$
Païement de la charge d'intérêt au titre des contrats de location comptabilisé dans les activités d'exploitation	6 070	5 850
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	39 021 \$	39 742 \$

Les échéances des paiements contractuels non actualisés relatifs aux obligations locatives sont les suivantes :

Échéant dans moins de 1 an	38 500 \$
Échéant dans 1 an à 3 ans	63 009
Échéant dans 3 à 5 ans	43 205
Échéant dans plus de 5 ans	61 559
Total des paiements au titre des obligations locatives	206 273 \$

La société n'est pas exposée à un risque de liquidité important au titre de ses obligations locatives. Voir la note 22.

Les montants relatifs aux contrats de location qui suivent ont été comptabilisés dans les états consolidés du résultat net :

	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Charge locative variable ⁱ⁾	5 281 \$	5 160 \$
Charge locative à court terme ⁱⁱ⁾	8 598 \$	9 868 \$

ⁱ⁾ Attribuable aux impôts fonciers et aux frais d'entretien des aires communes des bâtiments qui sont calculés annuellement. Ces paiements représentent une tranche de 13,5 % (13,0 % en 2022) des paiements fixes effectués au cours de l'exercice.

ⁱⁱ⁾ Attribuable surtout aux contrats de location de biens, d'équipements et de véhicules dont l'échéance est dans moins de un an.

Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux obligations locatives de la société sont décrits à la note 10.

20. AUTRES PASSIFS COURANTS

	Notes	Aux 31 décembre	
		2023	2022
Instruments financiers dérivés	22	2 501 \$	8 723 \$
Obligation pour le rachat d'actions	21	—	30 000
Passifs sur contrats		14 388	12 575
Autres		16 085	13 386
		32 974 \$	64 684 \$

21. CAPITAL SOCIAL

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires		Actions propres	
	2023	2022	2023	2022
Solde au 31 décembre	121 680	123 871	868	851
Distributions aux termes de régimes de rémunération fondée sur des actions	343	254	(298)	(254)
Exercice d'options sur actions	315	330	—	—
Rachat d'actions	(608)	(2 504)	—	—
Réinvestissement de dividendes	404	—	—	—
Rachat d'actions propres	—	(271)	—	271
Vente d'actions propres	400	—	(400)	—
Solde au 31 décembre	122 534	121 680	170	868

Actions ordinaires

Le capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote et d'un nombre illimité d'actions préférentielles. Ces actions n'ont pas de valeur nominale.

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit au paiement de dividendes, lesquels sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un vote par action aux assemblées de la société.

Actions propres

Les actions propres se composent des actions achetées par une fiducie afin de satisfaire aux exigences du plan d'unités d'actions temporairement incessibles de la société, tel qu'il est décrit à la note 25.

Rachat d'actions

Le 20 mai 2023, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,2 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2023 et se terminera le 24 mai 2024 ou avant si la société achève le rachat aux termes de l'avis d'intention. Aux termes de ce rachat, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

Le 20 mai 2022, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2022 et s'est terminé le 24 mai 2023, la société ayant achevé le rachat aux termes de l'avis d'intention. Aux termes de ce rachat, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 0,6 million (2,5 millions en 2022) d'actions ont été rachetées aux fins d'annulation, pour un prix moyen de 26,06 \$ (23,51 \$ en 2022) l'action.

Le 20 mai 2021, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2021 et s'est terminé le 24 mai 2022, la société ayant achevé le rachat aux termes de l'avis d'intention. Aux termes de ce rachat, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

La société n'a conclu aucun programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qu'elle a mise en œuvre le 20 mai 2023. Au 31 décembre 2023, la société n'a comptabilisé aucune obligation pour le rachat d'actions au titre d'un PRAA (30,0 millions de dollars en 2022).

22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Capital

La société cherche à maintenir une structure du capital robuste et rentable qui permet la résilience, soutient sa stratégie de croissance à long terme et maximise la souplesse de son exploitation. Lorsqu'elle injecte du capital dans ses investissements qui visent à soutenir ses objectifs en matière de résultats, la société établit des taux de rendement internes pour les initiatives d'investissement. Les projets d'investissement sont généralement financés à l'aide de flux de trésorerie générés en interne et de créances de premier rang, au besoin.

La société utilise un effet de levier financier dans sa structure du capital pour réduire le coût du capital, car elle a pour but d'atteindre ses principaux ratios de crédit de manière à obtenir des conditions de crédit dignes d'une société dont la solvabilité est de qualité supérieure. La société évalue son profil de crédit au moyen de diverses mesures, certaines non conformes aux IFRS, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués de la dette à long terme et de la dette bancaire (la « dette nette ») et le bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement (le « BAIIA »).

En plus des facilités de crédit et des capitaux propres, la société utilise les contrats de location et un programme de titrisation de débiteurs à recours très limité comme sources supplémentaires de financement.

La société maintient une distribution de dividendes régulière basée sur le résultat net durable à long terme. De temps à autre, la société rachète des actions aux fins d'annulation aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et pour satisfaire aux attributions consenties dans le cadre de son plan d'unités d'actions temporairement incessibles décrit à la note 25.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux activités de gestion des risques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Comptes débiteurs	Au coût amorti
Billets à recevoir	Au coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti
Dette à long terme	Au coût amorti
Instruments dérivés ⁱ⁾	À la juste valeur par le biais du résultat net
Placements	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

ⁱ⁾ Ces instruments dérivés peuvent être désignés comme couvertures de flux de trésorerie, couvertures de juste valeur ou couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger, selon le cas. Les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La société applique la comptabilité de couverture au besoin et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises.

Le tableau qui suit présente la juste valeur et les montants notionnels des instruments financiers dérivés aux 31 décembre :

	2023			2022		
	Montant notionnel ⁱ⁾	Juste valeur		Montant notionnel ⁱ⁾	Juste valeur	
		Actif ⁱⁱ⁾	Passif ⁱⁱ⁾		Actif ⁱⁱ⁾	Passif ⁱⁱ⁾
Couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change	27 860 \$	962 \$	— \$	18 033 \$	537 \$	1 \$
Swaps de taux d'intérêt	350 873 \$	1 073	—	493 664 \$	16 755	—
		2 035 \$	— \$		17 292 \$	1 \$
Couvertures de juste valeurⁱⁱⁱ⁾						
Contrats de change	3 467 \$	24 \$	13 \$	9 164 \$	17 \$	316 \$
Contrats sur marchandises	2 924 \$	424	—	8 925 \$	143	—
		448 \$	13 \$		160 \$	316 \$
Instruments dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Swaps de taux d'intérêt	— \$	— \$	— \$	897 677 \$	— \$	6 526 \$
Contrats de change	98 588 \$	1 305	806	223 438 \$	618	1 880
Contrats sur marchandises	48 927 \$	—	1 682	72 962 \$	3 418	—
		1 305 \$	2 488 \$		4 036 \$	8 406 \$
Total de la juste valeur		3 788 \$	2 501 \$		21 488 \$	8 723 \$
Courant ^{ii)v)}		3 788 \$	2 501 \$		18 117 \$	8 723 \$
Non courant ⁱⁱ⁾		—	—		3 371	—
Total de la juste valeur		3 788 \$	2 501 \$		21 488 \$	8 723 \$

ⁱ⁾ À moins d'indication contraire, les montants notionnels sont exprimés en équivalent de dollars canadiens selon les modalités contractuelles.

ⁱⁱ⁾ La partie courante des actifs dérivés et des passifs dérivés est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et dans les autres passifs courants, respectivement, dans les bilans consolidés. La partie non courante des actifs dérivés et des passifs dérivés est comptabilisée dans les autres actifs à long terme et dans les autres passifs à long terme, respectivement, dans les bilans consolidés.

ⁱⁱⁱ⁾ La valeur comptable des éléments couverts aux bilans consolidés est comptabilisée au taux inverse des instruments de couverture connexes et correspond au cumul des ajustements des couvertures de juste valeur moins l'inefficacité de la couverture.

^{iv)} Au 31 décembre 2023, la juste valeur des actifs courants ci-dessus a augmenté de 2,3 millions de dollars (diminution de 2,7 millions de dollars au 31 décembre 2022) et la juste valeur des passifs courants ci-dessus a diminué de 1,7 million de dollars (0,0 million de dollars au 31 décembre 2022) dans les bilans consolidés, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de marché des contrats sur marchandises cotés en bourse et les exigences initiales au titre de la marge. L'écart entre les exigences au titre de la marge et la juste valeur de marché est réglé en trésorerie au montant net chaque jour sur le marché à terme et est comptabilisé dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs, les billets à recevoir et les créditeurs et charges à payer pour lesquels leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur comptable de la dette à long terme se rapprochait de sa juste valeur. La juste valeur de la dette à long terme de la société a été classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur et estimée selon les flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des taux actuels offerts pour des instruments financiers similaires assortis de risques et d'échéances analogues.

La société comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments financiers dérivés à la juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée des actifs et a été classée au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés que la société a utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change était estimée selon des mesures actuelles du marché en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux cours de change. Les contrats à terme standardisés et les options sur marchandises sont négociés en bourse et sur les marchés hors cote. La juste valeur est établie en fonction des prix d'échange et d'autres données de marché observables.

Les profits ou pertes nets sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés de profits ou de pertes réalisés ou latents sur des instruments dérivés ayant cessé d'être désignés comme éléments de couverture ou ceux qui n'étaient autrement pas désignés dans une relation de couverture officielle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une perte de 8,5 millions de dollars (profit de 16,5 millions de dollars en 2022) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Contrats de change	— \$	2 291	—	2 291 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	1 073	—	1 073
	— \$	3 364	—	3 364 \$
Passifs :				
Contrats de change	— \$	819	—	819 \$
Contrats sur marchandises ¹⁾	1 258	—	—	1 258
	1 258 \$	819	—	2 077 \$

¹⁾ Les contrats sur marchandises de niveau 1 sont réglés au montant net et comptabilisés en tant qu'actif net ou passif net dans les bilans consolidés.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers régulièrement comptabilisés à la juste valeur, la société détermine si des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie ont eu lieu en procédant à la réévaluation du classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Cumul des autres éléments du résultat global

La société estime qu'une tranche de 3,7 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,3 million de dollars, du profit latent inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le résultat net au cours des douze prochains mois. Les variations futures de la juste valeur des instruments financiers désignés comme couvertures des flux de trésorerie auront une incidence sur le montant réel de ce reclassement, lequel pourrait différer de ce montant estimé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un profit de 11,3 millions de dollars, après l'impôt de 3,9 millions de dollars (perte de 3,0 millions de dollars, après l'impôt de 0,4 million de dollars en 2022), a été viré du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat et est inclus dans la variation nette pour l'exercice considéré.

Les risques liés aux instruments financiers de la société ainsi que les politiques que cette dernière met en œuvre pour gérer ces risques sont expliqués en détail ci-dessous.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qui s'y rattachent fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt de la société découle des titres d'emprunt à long terme à taux fixes qui engendrent un risque de taux d'intérêt sur la juste valeur et des titres d'emprunt à taux variables qui donnent lieu au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. De plus, les soldes de trésorerie de la société sont habituellement investis dans des actifs à court terme portant intérêt.

La société gère son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable et en utilisant périodiquement des instruments dérivés de taux d'intérêt afin d'obtenir la combinaison souhaitée de titres d'emprunt à taux variable et à taux fixe.

Au 31 décembre 2023, la société avait une dette à taux variable de 1 944,3 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 8,2 % (1 708,2 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 7,0 % en 2022). La société a converti une tranche de 350,9 millions de dollars de sa dette à taux variable en dette à taux fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,7 % (493,7 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,2 % en 2022). De plus, la société était exposée aux taux d'intérêt variables relativement à son programme de titrisation de créances. Au 31 décembre 2023, l'avance de trésorerie reçue aux termes de ce programme s'établissait à 135,0 millions de dollars et portait intérêt à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,7 % (122,5 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,6 % en 2022). Le montant maximal que la société peut obtenir en vertu de ces programmes se chiffre à 135,0 millions de dollars (135,0 millions de dollars en 2022).

Au 31 décembre 2023, la société avait une dette à taux fixe de 7,1 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2022) portant intérêt à un taux effectif moyen pondéré de 3,8 % (3,6 % en 2022). Les variations des taux d'intérêt du marché entraînent la fluctuation de la juste valeur de la dette à long terme à taux fixe, mais n'ont pas d'incidence sur le résultat net puisque la dette de la société est inscrite au coût amorti et que la valeur comptable ne change pas lorsque les taux d'intérêt fluctuent.

Au 31 décembre 2023, après avoir tenu compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt, une proportion de 17,2 % (27,2 % en 2022) de l'encours de la dette et des débiteurs impayés au titre du programme de titrisation renouvelable de la société n'était pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

La société comptabilise les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie afin de réduire l'exposition à la variabilité des paiements d'intérêt sur la dette à taux variable. Ces swaps de taux d'intérêt sont réglés périodiquement en fonction du taux de référence SOFR à terme, et viennent à échéance en 2024.

Il existe une corrélation étroite entre les modalités importantes des swaps de taux d'intérêt désignés et celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation qualitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des swaps de taux d'intérêt et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents. L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de celui de la société sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et le fait qu'un taux d'intérêt de référence négatif ne soit pas disponible pour les titres d'emprunt de la société comptent parmi les sources d'inefficacité de la couverture.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des couvertures de taux d'intérêt utilisées aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Instruments de couverture	Éléments couverts	Instruments de couverture	Éléments couverts
Couvertures de flux de trésorerie	1 073 \$	(1 073) \$	16 755 \$	(16 783) \$

Les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat global aux 31 décembre se détaillaient ainsi :

	2023		2022	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie				
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 755 \$	— \$	(5 565) \$	— \$
Variation admissible de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(15 682)	2 878	22 320	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 073 \$	2 878 \$	16 755 \$	— \$

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % du taux d'intérêt variable donnerait lieu à une diminution de 0,6 million de dollars de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de la société, à une diminution de 0,0 million de dollars du bénéfice avant impôt et à une diminution de 0,6 million de dollars des autres éléments du résultat global.

Risque de change

Le risque de change se rapporte au risque que la valeur d'un instrument financier ou des flux de trésorerie fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change auquel est exposée la société découle principalement d'opérations effectuées en monnaies autres que le dollar canadien, y compris les ventes et achats libellés en devises, d'emprunts libellés en devises et d'investissements dans des sociétés étrangères. Les principales devises auxquelles la société est exposée sont le dollar américain et le yen.

La société utilise des contrats de change à terme pour gérer son exposition aux opérations libellées en devises. La société utilise les contrats à terme, qui sont comptabilisés à titre de couvertures de juste valeur, afin d'atténuer le risque de prix découlant de contrats comportant un prix à terme conclus avec des fournisseurs. En outre, la société utilise les contrats à terme, qui sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, ainsi que des instruments financiers dérivés non désignés pour atténuer le risque de prix lié aux transactions attendues. La société a recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié à ses emprunts libellés en devises.

Les modalités importantes des contrats de change à terme sont semblables à celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation qualitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des contrats à terme et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. La principale source d'inefficacité de la couverture dans ces relations de couverture est l'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de celui de la société sur les contrats de change, dont il n'est pas tenu compte dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable aux fluctuations des taux de change. Les autres sources d'inefficacité comprennent les différences entre les modalités sous-jacentes des contrats de change et celles des éléments couverts.

Les contrats de change à terme désignés de la société arrivent à échéance dans moins de un an. Le taux de change moyen des contrats de la société libellés en dollars américains est de 1,37 \$ CA pour 1 \$ US (1,34 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, la société avait des emprunts libellés en dollars américains de 265,0 millions de dollars américains (1 003,5 millions de dollars américains en 2022) prélevés sur la facilité de crédit, dont une tranche de 265,0 millions de dollars américains est désignée comme couverture de l'investissement net des activités de la société aux États-Unis. Les profits et les pertes de change sur les prélèvements désignés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et viennent contrebalancer les écarts de conversion sur les actifs nets sous-jacents des activités aux États-Unis, lesquelles sont également comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Le profit sur la couverture d'un investissement net comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevait à 6,6 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,2 million de dollars (perte de 20,0 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 3,8 millions de dollars en 2022).

Les modalités importantes des emprunts libellés en dollars américains désignés sont identiques à celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation qualitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des emprunts libellés en dollars américains désignés et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. Il n'existe aucune source d'inefficacité de la couverture.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des couvertures de change utilisées aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

	2023		2022	
	Instruments de couverture	Éléments couverts	Instruments de couverture	Éléments couverts
Couvertures de flux de trésorerie	962 \$	(962) \$	500 \$	(518) \$
Couvertures de juste valeur	12 \$	(13) \$	(299) \$	290 \$
Investissement net dans des établissements à l'étranger	4 015 \$	(4 015) \$	(3 776) \$	3 776 \$

Les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat global aux 31 décembre se détaillaient ainsi :

	2023		2022	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie				
Solde à l'ouverture de l'exercice	518 \$	— \$	160 \$	(3 931) \$
Variation admissible de la juste valeur des contrats de change	444	—	358	—
Ajustement de reclassement en résultat net	—	—	—	3 931
Solde à la clôture de l'exercice	962 \$	— \$	518 \$	— \$

	2023		2022	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Investissement net dans des établissements à l'étranger				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(3 776) \$	(10 289) \$	20 060 \$	(10 289) \$
Variation admissible de la juste valeur des prélèvements libellés en dollars américains	7 791	—	(23 836)	—
Solde à la clôture de l'exercice	4 015 \$	(10 289) \$	(3 776) \$	(10 289) \$

Les profits liés (pertes liées) aux instruments financiers dérivés désignés en vigueur de la société comptabilisés dans les états consolidés du résultat net aux 31 décembre étaient comme suit :

	2023		2022	
	Tranche efficace ^{i), ii)}	Tranche inefficace ⁱ⁾	Tranche efficace ^{i), ii)}	Tranche inefficace ⁱ⁾
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de change	— \$	(18) \$	— \$	18 \$
Couvertures de juste valeur				
Contrats de change	311 \$	8 \$	(228) \$	13 \$

ⁱ⁾ Les profits (pertes) sont comptabilisés dans le coût des ventes aux états consolidés du résultat net.

ⁱⁱ⁾ La tranche efficace comptabilisée dans le résultat net au titre des couvertures de flux de trésorerie représente le cumul des autres éléments du résultat global constaté dans les états consolidés du résultat net en raison de la fin anticipée des relations de couverture. La tranche efficace comptabilisée dans le résultat net au titre des couvertures de juste valeur représente la variation de la juste valeur des instruments de couverture; la variation de l'élément couvert est comptabilisée au taux inverse des instruments de couverture connexes dans le coût des ventes dans les états consolidés du résultat net.

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toute autre devise pertinente donnerait lieu à une diminution de 7,4 millions de dollars de la juste valeur des contrats de change à terme de la société, à une baisse de 4,7 millions de dollars du bénéfice avant impôt et à une diminution de 2,7 millions de dollars des autres éléments du résultat global. L'incidence sur le bénéfice avant impôt ne tient pas compte de l'incidence compensatrice du risque de change inhérent aux transactions couvertes.

Risque lié au prix des marchandises

La société est exposée au risque lié aux prix des marchandises comme les porcs vivants, le carburant et les achats de certains autres produits agricoles utilisés comme matières premières, notamment les céréales fourragères. La société conclut des contrats à terme standardisés et des contrats d'options à prix fixe avec des fournisseurs ainsi que des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse et sur le marché hors cote afin de gérer l'exposition au risque lié aux fluctuations des prix.

La société utilise les contrats à terme standardisés, qui sont comptabilisés à titre de couvertures de juste valeur, ainsi que des instruments financiers dérivés non désignés pour atténuer le risque de prix découlant de contrats comportant un prix à terme conclus avec des fournisseurs. En outre, la société utilise les contrats à terme standardisés, qui sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, ainsi que des instruments financiers dérivés non désignés pour atténuer le risque lié au prix des transactions attendues. La société n'a pas recours à la couverture de composantes dans sa gestion du risque marchandises.

Les modalités importantes des contrats à terme standardisés sont semblables à celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation quantitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des contrats à terme standardisés et celle des éléments couverts correspondants varient en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations du prix des marchandises sous-jacentes. L'inefficacité des couvertures est attribuable aux différences temporaires entre la durée des contrats à terme standardisés et celle des éléments couverts.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises désignés de la société viennent à échéance dans moins de un an. Le tableau qui suit présente les contrats à terme standardisés désignés sur marchandises en vigueur aux 31 décembre :

	2023		2022	
	Prix moyen (\$ US)	Volume (en milliers)	Prix moyen (\$ US)	Volume (en milliers)
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur les porcs ¹⁾	82,40 \$	27	91,09 \$	72

¹⁾ L'unité de mesure des contrats sur les porcs est le quintal.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des couvertures du risque marchandises utilisées aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

	2023		2022	
	Instruments de couverture	Instruments couverts	Instruments de couverture	Instruments couverts
Couvertures de juste valeur	424 \$	(424) \$	143 \$	(143) \$

Les profits liés (pertes liées) aux instruments financiers dérivés désignés en vigueur de la société comptabilisés dans les états consolidés du résultat net aux 31 décembre étaient comme suit :

	2023		2022	
	Tranche efficace ¹⁾	Tranche inefficace ¹⁾	Tranche efficace ¹⁾	Tranche inefficace ¹⁾
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur marchandises	281 \$	— \$	(182) \$	— \$

¹⁾ Les profits (pertes) sont comptabilisés dans le coût des ventes aux états consolidés du résultat net.

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % de la valeur de marché des marchandises sous-jacentes donnerait lieu à une diminution de 2,9 millions de dollars de la juste valeur des contrats sur dérivés sous-jacents en cours, à une diminution de 2,9 millions de dollars du résultat avant impôt et à une diminution de 0,0 million de dollars des autres éléments du résultat global. L'incidence sur le bénéfice avant impôt ne tient pas compte de l'incidence compensatrice du risque marchandises inhérent aux transactions couvertes.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et des contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, dont la quasi-totalité provient de la vente au détail, des services alimentaires et du secteur industriel. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créance. La société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comportent ses actifs financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour douze mois. Le délai moyen de recouvrement des débiteurs de l'exercice est conforme aux tendances historiques.

La direction est d'avis que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées étant donné la qualité généralement élevée du crédit des principaux clients de la société, le grand nombre de clients secondaires et leur répartition géographique de même que la facilité de titrisation liée aux débiteurs, décrite à la note 28. La société mène toutefois un volume assez important d'affaires avec un nombre réduit de détaillants en alimentation d'envergure. Au 31 décembre 2023, les deux plus importants clients de la société comptaient pour environ 23,3 % du total des ventes (23,1 % pour les deux plus importants clients en 2022).

La société est exposée au risque de crédit qui découle de ses effets à recevoir d'une entité structurée non consolidée en ce qui a trait au programme de titrisation de créances, comme l'explique la note 28. La direction estime que ce risque de crédit est limité du fait de la cote AA- dont est assortie la dette à long terme de l'institution financière qui finance la fiducie de tiers. La société est exposée au risque de crédit qui découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (essentiellement des dépôts auprès de banques à charte canadiennes) et des instruments dérivés non négociés en bourse. La société atténue ce risque de crédit en traitant principalement avec des contreparties qui sont d'importantes institutions financières internationales dont la dette à long terme est assortie d'une cote A ou d'une cote supérieure. L'exposition maximale de la société au risque de crédit à la date de clôture correspondait essentiellement à la valeur comptable des actifs financiers non dérivés et des instruments dérivés non négociés en bourse dont la juste valeur est positive.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les flux de trésorerie contractuels non actualisés payables relativement aux passifs financiers à la date de clôture se présentaient comme suit :

	31 décembre 2023				
	Échéant dans moins de un an	Échéant dans un an à 3 ans	Échéant dans 3 à 5 ans	Échéant dans plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Créiteurs et charges à payer	548 444 \$	—	—	—	548 444 \$
Dette	402 310	354 142	1 196 763	3 630	1 956 845
Contrats de change	819	—	—	—	819
Contrats à terme standardisés sur marchandises	1 682	—	—	—	1 682
Obligations locatives	38 500	63 009	43 205	61 559	206 273
Autres passifs	32 112	718	—	—	32 830
Total	1 023 867 \$	417 869	1 239 968	65 189	2 746 893 \$

La société gère le risque de liquidité en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels, en réduisant au minimum sa dépendance envers une source de crédit unique, en maintenant des facilités de crédit engagées non utilisées suffisantes et en gérant les échéances des actifs et des passifs financiers pour minimiser les risques de refinancement.

Au 31 décembre 2023, la société disposait de facilités de crédit engagées non utilisées de 447,2 millions de dollars (291,5 millions de dollars en 2022) aux termes de ses principales conventions bancaires, comme il est décrit à la note 18. Ces conventions bancaires contiennent des clauses restrictives et d'autres restrictions.

23. CHARGES D'INTÉRÊTS ET AUTRES COÛTS DE FINANCEMENT

	2023	2022
Intérêts sur les emprunts effectués sur la facilité de crédit	134 996 \$	64 000 \$
Intérêt sur les obligations locatives	6 070	5 850
Intérêts sur les créances titrisées	6 365	3 412
Intérêts sur les prêts publics	250	329
Amortissement des charges de financement différées	3 371	1 642
Commissions d'attente et autres intérêts sur la facilité de crédit	2 768	3 025
	153 820 \$	78 258 \$
Intérêts payés et capitalisés	(2 969)	(22 217)
	150 851 \$	56 041 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'intérêt payé s'est chiffré à 153,4 millions de dollars (77,1 millions de dollars en 2022).

24. RÉSULTAT PAR ACTION

(La perte) de base par action est calculée en divisant la perte nette de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

(La perte diluée) par action est calculée en divisant la perte nette de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif des instruments financiers.

Le tableau suivant présente le calcul de la perte par action, diluée :

Période de douze mois close les 31 décembre	2023			2022		
	Perte nette	Nombre moyen pondéré d'actions ⁱ⁾	Résultat par action	Perte nette	Nombre moyen pondéré d'actions ⁱ⁾	Résultat par action
De base	(124 976) \$	121,8	(1,03) \$	(311 893) \$	123,6	(2,52) \$
Options sur actions ⁱⁱ⁾		—			—	
Dilué	(124 976) \$	121,8	(1,03) \$	(311 893) \$	123,6	(2,52) \$

ⁱ⁾ En millions.

ⁱⁱ⁾ Compte non tenu de l'incidence d'environ 5,5 millions (5,1 millions en 2022) d'options et d'actions liées au rendement qui ont un effet antidilutif.

25. PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Conformément aux plans d'options sur actions des Aliments Maple Leaf en vigueur au 31 décembre 2023, la société peut attribuer à son personnel et au personnel de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires. Conformément au plan d'unités d'actions temporairement inaccessibles des Aliments Maple Leaf en vigueur au 31 décembre 2023, la société peut attribuer à son personnel et au personnel de ses filiales des UATI et des UAR, permettant au personnel de recevoir des actions ordinaires ou des espèces, au gré de la société. Les options, les UATI et les UAR sont attribuées à l'occasion par le Comité des ressources humaines et de la rémunération ou par le conseil d'administration sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération. Le conseil d'administration établit les conditions d'acquisition des droits sur les options, les UATI et les UAR, notamment le nombre d'années de service continu requis et d'autres critères rattachés à des mesures de performance de la société.

Aux termes des plans d'achat d'actions et d'unités d'actions différées de la société, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir leurs acomptes et leurs jetons de présence sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires de la société.

Options sur actions

Le tableau qui suit présente la situation des options sur actions en circulation de la société aux 31 décembre 2023 et 2022 et les changements survenus au cours de ces exercices :

	2023		2022	
	Options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	6 099 680	26,82 \$	6 076 750	26,22 \$
Attribution	1 057 700	24,63 \$	730 500	28,20 \$
Exercice	(620 330)	23,02 \$	(588 770)	22,52 \$
Renonciation	—	— \$	(118 800)	25,96 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	6 537 050	26,83 \$	6 099 680	26,82 \$
Options pouvant être exercées	4 618 500	27,34 \$	4 140 480	27,35 \$

Tous les droits au titre des options sur actions en circulation deviennent acquis et peuvent commencer à être exercés au cours d'une période ne dépassant pas cinq ans (période d'acquisition des droits) à compter de la date d'attribution. La durée des options en circulation est de sept ans.

Le tableau qui suit présente le nombre d'options sur actions en circulation au 31 décembre 2023 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		Options dont les droits sont acquis en fonction du temps seulement	
	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée moyenne pondérée restante des options (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
22,52 \$ à 25,10 \$	3 280 050	24,07 \$	4,3	2 051 800	23,83 \$	1 228 250	24,46 \$
26,38 \$ à 28,38 \$	1 853 600	28,07 \$	3,8	1 163 300	28,34 \$	690 300	27,61 \$
30,22 \$ à 32,75 \$	1 403 400	31,65 \$	0,7	1 403 400	31,65 \$	—	— \$
Total des options	6 537 050	26,83 \$	3,4	4 618 500	27,34 \$	1 918 550	25,59 \$

Le tableau qui suit présente le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2022 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		Options dont les droits sont acquis en fonction du temps seulement	
	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée moyenne pondérée restante des options (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
22,52 \$ à 25,10 \$	3 038 630	23,79 \$	4,0	1 775 730	23,39 \$	1 262 900	24,35 \$
28,20 \$ à 30,86 \$	2 355 900	29,06 \$	3,4	1 659 600	29,42 \$	696 300	28,20 \$
31,57 \$ à 32,75 \$	705 150	32,45 \$	2,1	705 150	32,45 \$	—	— \$
Total des options	6 099 680	26,82 \$	3,6	4 140 480	27,35 \$	1 959 200	25,72 \$

À la date d'attribution, chaque série d'options est évaluée à la juste valeur au moyen du modèle Black et Scholes. La société évalue la volatilité attendue en prenant en compte la volatilité historique moyenne du cours des actions. Le tableau qui suit présente les données prises en compte dans ce modèle eu égard aux options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022ⁱ⁾.

	2023	2022
Cours de l'action à la date d'attribution	24,88 \$	29,91 \$
Prix d'exercice	24,63 \$	28,20 \$
Volatilité attendue	31,9 %	28,4 %
Durée de vie des options (en années) ⁱⁱ⁾	4,4	4,5
Dividendes attendus	4,1 %	3,3 %
Taux d'intérêt sans risque ⁱⁱⁱ⁾	3,1 %	2,0 %

ⁱ⁾ La moyenne pondérée est fondée sur le nombre d'unités attribuées.

ⁱⁱ⁾ Durée de vie moyenne pondérée attendue.

ⁱⁱⁱ⁾ Fondé sur les obligations du gouvernement du Canada.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est établie à 5,4 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2022). Les charges comptabilisées relativement aux options de l'exercice considéré et de l'exercice précédent se sont élevées à 5,2 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2022).

Unités d'actions temporairement incessibles et unités d'actions liées au rendement

Les attributions consenties aux termes du plan de 2006 sont effectuées soit au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre par une fiducie créée à cette fin, soit en trésorerie, au moment de l'acquisition des droits.

Aux termes du plan de 2006, une action ordinaire de la société peut être distribuée pour chaque UATI et les droits à ces unités s'acquièrent uniquement en fonction du temps. Les droits relatifs aux UAR s'acquièrent en fonction du temps et en fonction de la performance. Les UAR donnent au porteur jusqu'à deux UATI en fonction de l'atteinte des objectifs de performance prédéfinis de la société. Tous les droits relatifs aux UATI et aux UAR en circulation aux termes du plan de 2006 sont acquis sur une période allant d'environ un an à trois ans à partir de la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'état du plan d'UATI (y compris les UAR) de la société aux 31 décembre 2023 et 2022 et les variations qui ont eu lieu au cours de ces exercices :

	2023		2022	
	Unités d'actions en circulation	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Unités d'actions en circulation	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 881 158	23,93 \$	1 742 421	23,59 \$
Attribution	886 860	21,65 \$	728 640	26,62 \$
Exercice	(639 053)	20,94 \$	(498 842)	26,52 \$
Renonciation	(110 569)	24,06 \$	(91 061)	24,80 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	2 018 396	23,87 \$	1 881 158	23,93 \$

La juste valeur des UATI et des UAR attribuées en 2023 s'est établie à 16,7 millions de dollars (16,4 millions de dollars en 2022). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges liées aux UATI et aux UAR de l'exercice à l'étude et de l'exercice précédent se sont chiffrées à 6,2 millions de dollars (13,8 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 1,0 million de dollars (0,8 million de dollars en 2022) sera réglée en trésorerie et le reste, en actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a fait part de son intention de régler une partie des UATI et des UAR en circulation en trésorerie, et un montant de 3,6 millions de dollars qui a été reclassé des capitaux propres vers les autres passifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le passif total comptabilisé au titre de ces unités réglées en trésorerie s'élève à 1,1 million de dollars (1,8 million de dollars en 2022).

La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice est déterminée en fonction des principales hypothèses figurant dans le tableau suivant ⁱ⁾ :

	2023	2022
Durée de vie attendue des UATI (en années)	3,1	3,1
Taux de renonciation	13,0 %	15,4 %
Taux d'actualisation sans risque	3,3 %	2,1 %

ⁱ⁾ La moyenne pondérée est fondée sur le nombre d'unités attribuées.

Unités d'actions différées

Si un administrateur admissible choisit de recevoir ses acomptes et ses jetons de présence sous forme d'actions ordinaires de la société, la société, au nom des administrateurs participants, achète des actions au cours du marché.

En 2013, la société a adopté un nouveau plan d'achat d'actions et d'unités d'actions différées (le « plan d'UAD de 2013 »), lequel a remplacé le plan d'achat d'actions et d'unités d'actions différées existant. Le plan d'UAD de 2013 donne à la société la souplesse de régler, à son gré, les UAD en actions ordinaires, qu'il s'agisse d'actions nouvellement émises ou achetées par la société sur le marché libre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges se sont chiffrées à 1,5 million de dollars (1,7 million de dollars en 2022).

Le tableau suivant présente un sommaire des UAD en circulation aux 31 décembre 2023 et 2022 et les variations qui ont eu lieu au cours de ces exercices :

Unités en circulation	2023	2022
En circulation à l'ouverture de l'exercice	371 771	307 483
Ajouts : attribution	46 658	53 513
Ajouts : réinvestissement de dividendes	11 268	10 775
Exercice	(90 898)	—
En circulation à la clôture de l'exercice	338 799	371 771

26. INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société comptait deux secteurs à présenter. Ces secteurs offrent des produits différents et sont dotés d'une structure organisationnelle, de marques et de stratégies financières et de marketing distinctes. Les principaux décideurs sur le plan de l'exploitation de la société examinent régulièrement les rapports internes de ces secteurs. Le rendement du Groupe des protéines animales est fondé sur la croissance des revenus, le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté, tandis que, à court terme, le rendement du Groupe des protéines végétales est axé sur l'atteinte d'un BAIIA ajusté neutre ou amélioré. Se reporter à la rubrique 31 « Mesures financières non conformes aux IFRS » du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour obtenir la définition de ces mesures financières non conformes aux IFRS. Les activités d'exploitation de chaque secteur sont décrites ci-dessous :

- a) Le Groupe des protéines animales comprend les produits de viandes préparées, les repas prêts à cuire et prêts à manger, les collations en trousse et les produits de porc et de volaille frais à valeur ajoutée vendus au détail, à des services alimentaires et à l'industrie ainsi que les activités agricoles liées au porc et à la volaille. Le Groupe des protéines animales comprend des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co^{MD} et d'autres marques régionales importantes.
- b) Le Groupe des protéines végétales comprend des produits à base de protéines végétales réfrigérées, des produits à base de protéines végétales en grain de grande qualité et des produits de fromage végétalien vendus au détail, aux services alimentaires et à l'industrie. Le Groupe des protéines végétales comprend des marques comme Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}.

	2023				2022			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non-affecté ⁱ⁾	Total ⁱⁱ⁾	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non-affecté ⁱ⁾	Total ⁱⁱ⁾
Ventes	4 736 197 \$	146 992	(15 262)	4 867 928 \$	4 593 639 \$	169 325	(23 901)	4 739 063 \$
Profit brut (perte brute)	478 167 \$	(2 197)	(24 597)	451 374 \$	474 680 \$	(36 502)	(14 040)	424 138 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	355 353 \$	49 714	—	405 067 \$	338 926 \$	92 789	—	431 715 \$
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	105 278 \$	(67 986)	(179 918)	(142 625) \$	123 247 \$	(344 603)	(77 613)	(298 968) \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	150 851	150 851	—	—	56 041	56 041
Perte de valeur du goodwill	—	—	—	—	—	190 911	—	190 911
Autres produits	9 228	654	4 470	14 352	5 013	1 812	7 532	14 356
Frais de restructuration et autres frais connexes	8 308	15 421	—	23 729	7 494	22 589	—	30 083
Bénéfice (perte) d'exploitation	122 814 \$	(51 911)	(24 597)	46 307 \$	135 754 \$	(129 291)	(14 040)	(7 578) \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	122 340	—	—	122 340	54 511	4 759	—	59 270
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	19 556	19 556	—	—	15 108	15 108
Perte latente et différée (profit latent et différé) sur les contrats de dérivés	—	—	5 041	5 041	—	—	(1 068)	(1 068)
Résultat d'exploitation ajusté	245 154 \$	(51 911)	—	193 244 \$	190 265 \$	(124 531)	—	65 732 \$
Amortissements	227 032	19 676	—	246 708	193 456	18 946	—	212 402
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes	(9 228)	(655)	(2 481)	(12 364)	(5 013)	208	(455)	(5 260)
BAIIA ajusté	462 958 \$	(32 890)	(2 481)	427 588 \$	378 708 \$	(105 377)	(455)	272 874 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	(150 621)	(229)	—	(150 851)	(46 286)	(9 755)	—	(56 041)
Revenus d'intérêts	4 192	—	—	4 192	—	—	—	—
Amortissement	(227 032)	(19 676)	—	(246 708)	(193 456)	(18 946)	—	(212 402)
Bénéfice avant impôts ajusté	89 497 \$	(52 795)	(2 481)	34 222	138 966 \$	(134 078)	(455)	4 431 \$

ⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

Le tableau suivant présente les dépenses en immobilisations par secteur :

	2023	2022
Groupe des protéines animales	168 528 \$	282 385 \$
Groupe des protéines végétales	7 131	13 343
Dépenses en immobilisations non affectées	20 967	16 392
Total des dépenses en immobilisations	196 626 \$	312 120 \$

Renseignements sur les secteurs géographiques

Le tableau suivant présente les ventes par pays :

	2023	2022
Canada	3 610 975 \$	3 534 793 \$
États-Unis	538 297	608 035
Japon	364 457	385 692
Chine	68 376	3 674
Autres	285 823	206 869
Ventes	4 867 928 \$	4 739 063 \$

Le tableau qui suit présente l'emplacement des actifs non courants par pays :

	Aux 31 décembre		Au 1 ^{er} janvier
	2023	2022 ⁱⁱ⁾	2022 ⁱⁱ⁾
Canada	3 023 577 \$	3 016 992 \$	2 913 474 \$
États-Unis	285 085	303 320	478 062
Autres	451	673	963
Total des actifs non courantsⁱ⁾	3 309 113 \$	3 320 985 \$	3 392 499 \$

i) Compte non tenu des instruments financiers, des investissements désignés comme instruments financiers, des avantages du personnel et des actifs d'impôt différé.

ii) Retraités; se reporter à la note 4.

Renseignements sur les principaux clients

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des ventes à deux clients représentant 11,9 % et 11,4 % (11,7 % et 11,4 % en 2022) du total des ventes du Groupe des protéines animales et du Groupe des protéines végétales. Aucun autre client n'a compté pour plus de 10,0 % du total des ventes.

27 MESURES INCITATIVES GOUVERNEMENTALES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un montant total de 9,9 millions de dollars (18,6 millions de dollars en 2022) au titre des mesures incitatives gouvernementales.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un montant de 4,9 millions de dollars (17,1 millions de dollars en 2022) au titre des mesures incitatives gouvernementales en tant que réduction du coût des actifs connexes. De ce montant, la société a reçu 1,3 million de dollars du gouvernement du Canada pour aider à la conception, à l'aménagement et à la construction de l'usine de transformation de la volaille de London, en Ontario. En outre, la société a reçu 2,6 millions de dollars de la ville de Hamilton et 1,0 million de dollars liés à d'autres mesures incitatives.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé en résultat net un montant de 5,0 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2022) au titre des mesures incitatives gouvernementales. De ce montant, une somme de 3,0 millions de dollars au titre de mesures incitatives continues a été reçue du gouvernement du Canada pour soutenir les entreprises agricoles. Un montant supplémentaire de 1,0 million de dollars de remises d'impôts fonciers a été reçu de la ville d'Indianapolis à titre d'incitatif à la revitalisation du secteur. En outre, la société a touché un montant de 1,0 million de dollars lié à d'autres mesures incitatives.

La société comptabilise actuellement des prêts publics totalisant 7,1 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2022) dans les bilans consolidés consentis par le gouvernement du Canada dans le cadre de programmes d'appui à l'innovation dans le secteur agricole au Canada. Il y a lieu de se reporter à la note 18 des états financiers consolidés.

28 COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Entité structurée non consolidée

Dans le cadre d'une entente de titrisation, la société cède une partie de ses créances à une fiducie tierce non consolidée.

Le 24 juin 2022, la société a modifié sa facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation ») en reportant son échéance au 24 juin 2024. L'avance maximale en trésorerie que la société peut obtenir aux termes de la facilité de titrisation s'élève à 135,0 millions de dollars (135,0 millions de dollars en 2022). La facilité de titrisation fournit à la société un financement en trésorerie au moyen de la cession d'une partie des créances de la société, elle lui fournit ainsi du financement à des taux concurrentiels et lui permet de mieux diversifier ses sources de financement. Aux termes de la facilité de titrisation, la société a vendu certaines créances clients à recours très limité à une fiducie tierce non consolidée financée par une institution financière internationale ayant une cote de crédit à long terme AA-, en échange de trésorerie et d'effets à court terme. Les créances sont vendues à escompte par rapport à la valeur nominale, compte tenu des taux alors en vigueur sur les marchés monétaires. La société conserve une responsabilité de gestion à l'égard de ces créances.

Au 31 décembre 2023, les créances clients gérées aux termes de cette facilité s'établissaient à 112,7 millions de dollars (171,1 millions de dollars en 2022). En contrepartie de la vente de ces débiteurs, la société obtiendra un montant en trésorerie de 79,4 millions de dollars (132,6 millions de dollars en 2022) et des billets à recevoir de 33,3 millions de dollars (38,5 millions de dollars en 2022). Les billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont réglés aux dates de règlement des débiteurs titrisés. Étant donné le moment où sont effectués les encaissements et les versements, la société comptabilise parfois une somme à recevoir ou à payer relativement à la facilité de titrisation. Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un montant net à payer de 55,6 millions de dollars dans les créditeurs et charges à payer (10,1 millions de dollars en 2022 dans les billets à recevoir).

L'exposition maximale de la société aux pertes attribuables à ses activités avec une entité structurée correspond à la valeur comptable actualisée de sa quote-part dans les billets à recevoir de l'entité structurée. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, aucun produit ni perte n'a été comptabilisé par la société relativement à sa participation dans des entités structurées non consolidées.

29 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La société est le promoteur de divers régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a cotisé 30,6 millions de dollars (32,3 millions de dollars en 2022) à ces régimes.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs externes de la société.

La rémunération des principaux dirigeants de la société comprend les frais suivants :

	2023	2022
Avantages à court terme		
Salaires, primes et jetons de présence	10 650 \$	10 277 \$
Allocation de voiture de fonction	348	410
Autres avantages	370	402
Total des avantages à court terme	11 368 \$	11 089 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	2 254	1 082
Avantages postérieurs à l'emploi	740	795
Rémunération fondée sur des actions	7 198	9 815
Total de la rémunération	21 560 \$	22 781 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les principaux dirigeants de la société ont exercé 0,6 million d'options sur actions (0,4 million d'options sur actions en 2022) attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Les Aliments Maple Leaf pour un montant de 14,3 millions de dollars (9,5 millions de dollars en 2022).

Le principal actionnaire de la société est McCain Capital Inc. (« MCI »). La société a été informée que M. Michael H. McCain, président-directeur du conseil d'administration de la société, est l'actionnaire ayant le contrôle de MCI. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a reçu des services de MCI et de sociétés détenues directement ou indirectement par MCI d'un montant de 1,1 million de dollars (2,6 millions de dollars en 2022), ce qui représentait la valeur de marché de ces transactions avec MCI. Au 31 décembre 2023, un montant de 0,5 million de dollars (0,1 million de dollars en 2022) était dû à MCI et aux sociétés détenues directement ou indirectement par MCI relativement à ces transactions.

McCain Financial Advisory Services (« MFAS ») est une entité contrôlée conjointement par des personnes, dont M. Michael H. McCain. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, la société a fourni des services à MFAS et a reçu des services de celle-ci d'un montant nominal qui représentait la valeur de marché des transactions.

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société est partie défenderesse dans plusieurs poursuites et fait face à divers risques et éventualités qui surviennent dans le cours normal des activités. De l'avis de la direction, ces incertitudes donneront lieu à des résultats qui n'auront pas d'incidence préjudiciable importante sur la situation financière de la société.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut devenir partie à diverses poursuites et mesures réglementaires liées à ses activités et relations commerciales, à ses activités de construction, à des questions d'emploi, à la responsabilité associée aux produits et à d'autres questions. Même si la société n'est pas tenue responsable dans le cadre de ces réclamations, les coûts liés à la défense de ces actions peuvent être importants.

La société intervient notamment à une enquête en cours du Bureau de la concurrence au sujet d'un présumé stratagème de fixation du prix du pain au Canada et d'autres questions en matière d'information sur les valeurs mobilières connexes. L'enquête couvre un horizon temporel qui comprend la période durant laquelle la société était un actionnaire majoritaire de Boulangerie Canada Bread, Limitée (« Canada Bread »). En 2014, la société a vendu sa participation dans Canada Bread, qui était une société ouverte indépendante. Des procédures relatives à des actions collectives liées aux allégations entourant la fixation des prix du pain sont également en cours. En Ontario, la Cour supérieure de l'Ontario a déjà établi que l'action collective liée aux prix du pain ne devrait pas être autorisée contre Les Aliments Maple Leaf; cependant, les plaignants dans cette affaire sont en voie de présenter une requête pour ajouter la société au groupe. De plus, à la fin de 2023, les plaignants dans le cadre de l'action collective relative à la fixation des prix du pain au Québec ont déposé une requête visant à faire autoriser une action collective distincte portant sur des allégations entourant la fixation des prix de la viande au Québec. Il n'est pas possible de prédire avec certitude les conclusions de l'enquête, des motions relatives aux deux actions collectives ou d'estimer de manière fiable toute action ou toute réclamation future. Une résolution défavorable de ces questions ou d'autres questions juridiques pourrait avoir une incidence préjudiciable importante sur la société, sa situation financière et sa réputation.

Dans le cours normal des activités, la société et ses filiales prennent des engagements de vente auprès de clients et des engagements d'achat auprès de fournisseurs. Ces engagements ont des durées variables et peuvent stipuler des prix fixes ou flottants. La société estime que de telles ententes permettent d'atténuer les risques et ne prévoit pas qu'elles entraîneront des pertes.

La société a conclu un certain nombre de contrats ayant trait à la construction de nouvelles installations et à l'agrandissement d'installations existantes. Au 31 décembre 2023, ces contrats s'élevaient à environ 8,0 millions de dollars (45,0 millions de dollars en 2022).